

Langues et cité

La langue des signes française et les Sourds, 20 ans après la loi de 2005

Vingt ans après la loi 2005-102, dite "loi handicap", ce numéro fait le point sur les pratiques actuelles de la langue des signes française (LSF). En observant particulièrement la situation éducative, mais sans s'y restreindre, les textes rassemblés montrent des avancées significatives, mais soulignent les chantiers à mener pour les droits des personnes sourdes.

Langues et cité

Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

Sommaire

- Sourds et LSF : avancées et limites depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005
Brigitte Garcia (p.2)
- État des lieux et introduction
Brigitte Garcia (p.4)
- En réponse à quelques idées reçues : *vade-mecum*
Brigitte Garcia (p.6)
- Entretien avec Alain Bouhours et Jean-Louis Bruguille
Alain Bouhours & Jean-Louis Bruguille (p.8)
- Apprendre en langue des signes française en milieu scolaire : freins et enjeux
Anne Vanbrugghe (p.10)
- Parcours de parents entendants d'enfants sourds : idées reçues sur la LSF et leur effet sur l'accompagnement des familles
Pauline Rannou & Diane Bedoin (p.12)
- Progrès récents dans l'acquisition et l'évaluation de la Langue des Signes Française
Marie-Anne Sallandre & Stéphanie Gobet (p.13)
- La LSF précoce comme vecteur d'une éducation épanouie
Louise Bony, Aïcha Ben Rhouma, Pétronille Lemenuel, Sandrine Burgat et Marie-Anne Sallandre (p.15)
- Être Sourd* et mener des recherches sur les sourds et les langues des signes
Fabrice Bertin, Louise Bony, Carine Ceccaldi, Adrien Dadone, Edwige Maillaut, Mirko Santoro, Olivier Schetrit (p.16)
- La langue des signes, vecteur-clé de l'accès à l'écrit pour

l'enfant sourd

Marie Perini & Laurence Beaujard (p.17)

- Les langues des signes : une révolution silencieuse dans la recherche scientifique
Ivani Fusellier-Souza (p.18)
- Apports de la sociolinguistique de la langue des signes française
Diane Bedoin & Pauline Rannou (p.19)
- Les *Deaf Studies* (Études Sourdes) : apports aux études sur les langues des signes
Andrea Benvenuto, Fabrice Bertin, Olivier Schetrit (p.20)
- Où en est-on avec l'histoire sourde ?
Fabrice Bertin & Yann Cantin (p.22)
- L'enseignement et la compréhension des sciences en LSF : la nécessité des néologismes
Raphaël Fruchard, Camille Ollier, Anthony Valla, Claire Dartyge et Roméo Hatchi (p.23)
- Entre corps et papier : tentatives de représentation graphique de la LSF
Claudia S. Bianchini & Claire Danet (p.24)
- Pratiques artistiques sourdes en langue des signes : un regard anthropologique
Olivier Schetrit (p.26)
- La traductologie LSF/français
Florence Encrevé (p.28)
- Entretien avec Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David
Emmanuelle Laborit & Jennifer Lesage-David (p.30)

*Le S- majuscule, employé pour le substantif "Sourd", signale le choix de considérer les Sourds comme un groupe culturel et linguistique. Le s-minuscule renvoie à la surdité comme caractéristique physiologique.

Soutenu par :



Sourds et LSF : la loi

Deux articles du texte de la loi 2005-102 concernent exclusivement la LSF

Article L.112-2-2 - Dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue française, et une communication en langue française est de droit. Un décret en Conseil d'État fixe, d'une part, les conditions d'exercice de ce choix pour les jeunes sourds et leurs familles, d'autre part, les dispositions à prendre par les établissements et services où est assurée l'éducation des jeunes sourds pour garantir l'application de ce choix.

Article L.312-9-1 : La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la L.S.F. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à favoriser son enseignement. Il est régulièrement informé des conditions de son évaluation. Elle peut être choisie comme épreuve optionnelle aux examens et concours, y compris ceux de la formation professionnelle. Sa diffusion dans l'administration est facilitée.

Les avancées depuis 2005 :

1. Éducation

Un comité d'experts nommé par le ministère de l'Éducation nationale, présidé par Pierre Encrevé, a été chargé de la « mise en application de la loi pour la scolarisation des jeunes sourds », de 2006 à 2009. Il a été relayé en 2010 par un groupe en partie renouvelé.

- **Premier geste : le comité acte la lecture du texte de la loi** (circulaire EN du 21-08-2008)

- Instaure la LSF comme « langue de la République au même titre que le français ».

- Clarifie la notion de bilinguisme : « Dans la vie du jeune sourd, la pratique de la langue des signes française tient lieu d'équivalent de la communication orale, et la langue française écrite tient lieu de langue écrite ».

- **Réalisations notables pour l'éducation des jeunes sourds**

- 2008-2009 : programmes d'enseignement de la LSF du cycle 1 au cycle 4 (arrêtés du 15-07-2008, du 03-09-2009, du 03-06-2009), puis nouveaux programmes (arrêté du 11 juillet 2017).

- 2007 (puis 2011) : épreuve de LSF langue optionnelle au baccalauréat ; 2009 : CAPES de LSF (arrêté du 9-06-2009 / du 19-04-2013). Nota : En 2015, ouverture d'un Parcours LSF du Master MEEF second degré (université Paris 8 et ESPÉ Créteil) ; 2009 : Certification complémentaire enseignement en LSF ; 2010 : Diplôme de compétences en LSF.

- De 2010 à 2017 : évolutions sur la « mise en œuvre du parcours de formation du jeune

sourd ». Les pôles LSF de la circulaire de 2008 deviennent le 28 mai 2010 les PASS (Pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des élèves sourds), puis en 2017 (JO du 3 février) les PEJS (Pôles pour l'enseignement des jeunes sourds).

- 2022-23 : Programmes d'enseignement de l'écrit en LSF, en cycles 1 et 2 : arrêté du 6 juillet 2023 fixant le programme d'enseignement des apprentissages premiers bilingue langue française écrite et langue des signes française (cycle 1) et le programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux bilingue en langue française écrite et langue des signes française (cycle 2) (BO n°30 du 27 juillet 2023).

2. Autres avancées dans d'autres secteurs

- **Santé** : développement des Unités d'accueil et de soins pour les Sourds (UASS).

- **Interprétation LSF-français**

- Consolidation de l'obligation de faire appel à un interprète professionnel dans le domaine juridique et dans divers secteurs de la vie sociale.

- Création de cinq Masters dédiés (LMD1).

- Ouverture des centres-relais téléphoniques (2018) : visio-interprétation.

- **Emploi**

- Création du FIPHFP (en janvier 2006, d'après l'article 36 de la loi 2005-102), Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, <https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-services/les-aides-financieres-ponctuelles> et renforcement de l'AGEFIPH (article 27, équivalent pour le privé), association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

avancées et limites depuis 2005-102 du 11 février 2005

Brigitte Garcia, UMR 7023 SFL, Université Paris 8 et CNRS

La forte sensibilisation des FIPHP et AGE-FIPH permet un meilleur financement des aides humaines et des frais liés à l'aménagement des postes.

- Augmentation du financement des formations à la LSF des collègues de personnes sourdes.

• **Enseignement Supérieur** : Amélioration du financement des interprètes LSF-français par les Services Handicap universitaires (voir l'entretien croisé A. Bouhours et J.-L. Brugeille dans ce numéro).

• **Accès amélioré au savoir et à la culture** (notamment *via* le sous-titrage, la *vélotypie*¹, etc. Voir l'entretien avec E. Laborit et J. Lesage-David dans ce numéro).

Cependant, 20 ans après la loi, il reste loin de ces textes aux réalités et besoins :

• Les secteurs où la loi n'est pas appliquée sont très nombreux : les sourds signeurs sont l'objet de discriminations et restent coupés du plein accès à l'information, en matière de travail, de santé, de justice, de culture, etc.

Ce qu'il reste à faire dans le champ de l'éducation :

1/ Mettre en place une filière bilingue complète dans chaque académie (Arrêté du 3 février 2017 sur les PEJS, voir *supra*).

Aujourd'hui, trois académies seulement offrent un parcours bilingue complet de la maternelle à la terminale (Poitiers, Toulouse

et Lyon) ; 3,5% des enfants sourds scolarisés y ont accès.

2/ **Permettre aux parents concernés de faire un choix éclairé (Article L.112-2-2) :**

Accueillis principalement en milieu médical, les parents sont surinformés sur la voie de l'appareillage, de l'implantation cochléaire et donc de la parole orale, ce qui les engage sur la voie du monolinguisme en français. On constate une absence d'information sur la LSF et les Sourds, à la maternité comme dans les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) créées par la loi (voir l'article de P. Rannou et D. Bedoin dans ce numéro).

Il faut donc d'abord, pour tous, former les médecins et autres personnels de santé à ce que sont les Sourds et la LSF. Et, pour les parents choisissant la voie bilingue :

- les mettre, dès l'annonce de surdité, au contact d'adultes sourds signeurs ;
- envisager une prise en charge de leurs frais d'apprentissage de la LSF (l'implant cochléaire, beaucoup plus coûteux, est remboursé par la Sécurité sociale, comme l'orthophonie) ;
- leur rendre accessible l'information sur les lieux d'éducation bilingue ;
- créer les conditions d'une immersion précoce de l'enfant dans la LSF (voir l'article de S. Burgat *et al.* dans ce numéro).

3/ **Clarifier le statut de la LSF dans les textes**

Dans la loi de 2005 figure le droit au choix du bilinguisme, ce qui entraîne la reconnaissance implicite de la LSF comme langue d'enseignement. Pourtant, la LSF reste pour le moment « langue optionnelle » et donc « langue enseignée ».

La circulaire de 2008 distingue clairement deux statuts : la LSF comme L1, langue d'enseignement et langue enseignée ; et la LSF comme L2, langue optionnelle enseignée. Or, cette distinction n'est toujours pas intégrée dans la partie réglementaire du *Code de l'Éducation* (alors qu'elle l'est pour les langues régionales). Par conséquent, la LSF en tant que L1 est systématiquement oubliée dans les réformes successives de l'éducation nationale (réforme de l'école et du collège, diplôme national du brevet, grand oral du baccalauréat, création du Livret Scolaire Unique etc.). Elle reste dans tous ces cas traitée et évaluée comme langue optionnelle.

Aucun texte officiel ne précise actuellement le volume horaire de l'enseignement de LSF pour les jeunes sourds ayant fait le choix du bilinguisme : il est donc nécessaire de clarifier dans le *Code de l'éducation* les deux statuts de la LSF.

Ces manques expliquent la demande (réitérée), par les associations nationales de sourds dont la *Fédération Nationale des Sourds de France* (FNSF), d'une *inscription de la LSF dans la Constitution (article 2)* pour acter son statut de « langue de la République à l'instar du français ». On argue du fait, notamment, que « *plusieurs pays de l'Union européenne ont officiellement reconnu leur langue des signes dans leur constitution. Il en est ainsi de la langue des signes finlandaise, portugaise, autrichienne et hongroise* ».

¹ Utilisation d'un clavier spécifique pour sous-titrer en direct un discours oral.

État des lieux et introduction

La langue des signes française « 20 ans après la loi 2005-102, loi sur le handicap » : pourquoi cela ?

Brigitte Garcia, UMR 7023 SFL, Université Paris 8 et CNRS

Ce dossier traite des sourds français et de leur langue, la langue des signes française, ou LSF. Mais pourquoi parler des sourds en lien avec une loi sur le Handicap, dans une revue comme *Langues et cité* ? C'est que, si la surdité est un « handicap », c'est avant tout un *handicap de la communication*, c'est-à-dire un handicap *partagé*. Et, un sourd n'entendant pas, il n'a pas d'accès *naturel* à une langue audio-phonatoire. Il a cependant, au moins en puissance, cette particularité (bien documentée, voir l'article de Fusellier-Souza ci-dessous) d'être créateur de langues, ces langues visuelles-gestuelles que l'on appelle langues des signes (LS), et qui ont acquis - du moins dans le champ scientifique - le statut de langues humaines aux côtés des autres, ces langues désormais dites, par contraste, « langues vocales » (LV).

Les LS, oui, parce que, contrairement à ce que l'on croit souvent, il n'y a pas *une* LS, qui serait « universelle ». Il en existe de très nombreuses, *soit macro-communautaires et institutionnalisées comme l'est la LSF*, soit familiales ou micro-communautaires, les LS dites émergentes, qui, elles, sont innombrables. Ce phénomène d'émergence chez des sourds isolés en milieu entendant et coupés de toute LS institutionnelle - qui est assurément à l'origine de toutes les LS - a ceci d'étonnant (et de passionnant pour l'étude du langage et des langues) qu'il est observable... et de plus en plus souvent observé (voir le texte de Fusellier-Souza).

On note néanmoins bien plus de ressemblances structurelles entre ces multiples LS (y compris de zones géographiques très éloignées) qu'il n'en existe entre deux LV, fussent-elles voisines. C'est la raison pour laquelle nous parlerons assez souvent indifféremment de LS et de LSF dans ce dossier : elles constituent *un type* de langues, leurs locuteurs sourds partageant en outre des problématiques (cognitives, sociolinguistiques, politiques, etc.) souvent identiques : sourds, ils ont en commun un certain rapport au monde et, par ailleurs, le fait de parler une langue minoritaire par nature et, le plus souvent, minorée.

Les chiffres sont pour le moins incertains mais on évalue actuellement, en France, à quelque 300 000 le nombre de locuteurs de la LSF (ou « signeurs »). Or, pour le plus grand nombre d'entre eux, ces signeurs sont entendants. Il y a, de fait, une distinction cruciale à faire entre la LS « langue 1 » ou, plus justement, *langue première*, et la LS que l'on apprend comme « langue vivante 2 » (voire 3 ou plus). Mais pour comprendre cela, soulignons tout d'abord un chiffre-clé, universel parce que lié à la nature récessive du gène de la surdité : 95% des enfants sourds naissent de parents entendants (très majoritairement non signeurs), ceci signifiant que seuls 5% d'entre eux ont la LS comme langue maternelle. Parmi

ceux qui l'acquièrent ensuite, soit avant soit après l'âge classique d'acquisition d'une langue 1, nombreux toutefois sont ceux qui la considèrent comme leur « langue de référence », leur langue identitaire, c'est-à-dire leur langue première, qui est à distinguer donc de la langue 1. Ces sourds-là, qui vivent leur langue comme un marqueur d'appartenance culturelle, se désignent comme Sourds, ce terme se distinguant de celui de « sourd », dont la minuscule renvoie à la simple réalité physiologique (et aux degrés de surdité) ; ainsi un sourd léger (un malentendant) peut-il se considérer (et être considéré) comme Sourd. Le nombre de Sourds adultes serait, en France, de l'ordre de 80 à 120 000.

Or, aujourd'hui, vingt ans après la loi de 2005, qui reconnaît la LSF comme « langue à part entière » et en rend possible l'utilisation « dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds », ce sont ces derniers qui, le plus souvent, n'ont pas accès à cette langue qui, par ailleurs, répétons-le, n'est (sauf exception) pas présente dans l'environnement familial à la naissance. Comment cela se fait-il ? C'est au fond à cette question qu'*Alain Bouhours* et *Jean-Louis Bruguille*, acteurs institutionnels-clés, proposent ici leurs réponses.

Même si l'on a d'illustres *témoignages depuis l'Antiquité de l'existence de communautés sourdes signantes*, les sourds et leur langue sont, de fait, les grands invisibles de l'Histoire. Dans la pensée aristotélicienne longtemps dominante pour laquelle, sans ouïe, l'accès au *logos* (qui, en grec, signifie à la fois la langue et la raison, l'intelligence) est impossible, les « *sourds-muets* » étaient considérés comme inéducables. Au XVIII^e siècle néanmoins¹, l'*Abbé Charles-Michel de l'Épée* a cette idée peu banale de regrouper des sourds pour leur dispenser un enseignement dans leur langue. Et c'est grâce à lui que ceux-ci vont accéder à une visibilité sociale et qu'émergent, au siècle suivant, de grandes figures de Sourds lettrés. Toutefois, le XIX^e siècle fut aussi un siècle de grandes tensions. Il comporte, certes, quelques grandes figures d'entendants, *comme Auguste Bébien*, le promoteur de l'éducation bilingue au sens moderne du terme, mais surtout de Sourds, comme l'emblématique *Ferdinand Berthier* et les nombreux autres intellectuels sourds, professeurs et artistes. Mais ce siècle débouche aussi, en 1880, sur le *congrès de Milan*, congrès « international » en fait voulu par le gouvernement français et qui se solde par la proscription générale de la LS dans l'éducation. Les causes en sont multiples. Le XIX^e siècle fut celui de la révolution industrielle, du scientisme et de *l'idée de Progrès*. Or, avec la III^e République, se renforce l'idée selon laquelle *tous les Français doivent avoir les mêmes moyens pour accéder à l'égalité, et ce moyen commun devait être le français* (Encrevê 2012). À ceci s'ajoute la défaite de la France

face à la Prusse en 1870, qui exacerbe le nationalisme d'État et aboutit, dans l'instruction publique, à l'éviction de toutes les langues autres que le français.

Dès après le congrès de Milan, la proscription de la LSF est drastique, violente, et elle dure plus d'un siècle. Les conséquences de ce choix institutionnel en faveur de « l'oralisme » sont, objectivement, terribles : on construit des générations de sourds illettrés (voir absolument l'étude de [Binet et Simon dès 1908](#))². Le « Réveil Sourd » français démarre lentement, vers 1975, et il faut encore attendre [un amendement dit 'Loi Fabius'](#) le 18 janvier 1991 mais, surtout, on l'a vu, la Loi 2005-102, pour que les parents aient (au moins sur le papier) la possibilité, pour leur enfant sourd, de choisir la LSF comme langue d'enseignement.

Cette loi a certes permis des avancées indéniables (voir, notamment, ici même, l'entretien croisé). Elles restent toutefois insuffisantes, à commencer par ce qui a trait à l'éducation. Seul un très faible pourcentage d'enfants (de l'ordre de 3,5%)³ bénéficie aujourd'hui en France d'un enseignement complet authentiquement bilingue, c'est-à-dire avec deux langues d'enseignement qui soient également langues enseignées : la LSF, langue du face-à-face, et le français écrit, langue 2, selon la définition fournie par le ministère lui-même.

Une conséquence de ce que l'on vient de rappeler est que, derrière l'homogénéité évoquée par l'expression « communauté sourde », il existe en fait une grande hétérogénéité de profils et, par là même, une hétérogénéité linguistique chez les sourds, selon leur parcours linguistique (parents et/ou fratrie sourds ou entendants, signeurs ou non) et leur parcours éducatif (bilingue ou monolingue ou, le plus souvent, relevant d'un vaste entre-deux selon le degré de présence et, surtout, le statut octroyé à la LSF ; voir l'analyse de J.-L. Bruguille). La spécificité ici tient au fait que les deux langues en jeu empruntant deux canaux différents, elles peuvent se superposer : cette hétérogénéité se traduit par l'existence de fait d'un continuum interlinguistique, allant du « français signé » le plus proche de la langue vocale (des mots associés à des signes et prononcés, organisés selon la syntaxe, linéaire, du français), jusqu'à la LSF proprement dite.

Sans aucun doute reste-t-il des confusions de fond quant au statut de la LSF dès le texte de la Loi et, incontestablement, dans le foisonnement de textes émanant notamment de l'éducation nationale, qui encadrent les évolutions successives (refondation de l'école, réforme du brevet, du baccalauréat, etc.) : on y oublie systématiquement que la LSF peut être langue première (langue d'enseignement, donc) et ce que ceci implique. C'est aussi que, malgré la bonne volonté et l'action de membres importants de l'Éducation nationale, il demeure un vrai blocage face à cette *langue* du corps, si difficile à admettre comme telle par ceux qui entendent.

En-deçà, les tensions perdurent, entre ceux (dont nous sommes) qui défendent l'importance fondamentale de la LS, précoce qui plus est, pour le développement cognitif de l'enfant sourd (voir ici [Bony et al.](#)) et, par là même, pour lui permettre un plein accès à l'écrit et, sur ces bases, un réel épanouissement social (voir ici [Perini et Beaujard](#)), et ceux qui, se réclamant d'une vision réparatrice de la surdité, s'appuient sur les [nouvelles technologies du type implant](#)

[cochléaire et thérapie génique](#) pour valoriser l'approche oraliste⁴. Les défenseurs de ce dernier point de vue, d'ailleurs, ne rejettent pas (et de moins en moins) la LS. Simplement, celle-ci n'est qu'instrumentalisée pour permettre, à terme, l'oralisation. Surtout : nous respectons totalement le choix des personnes sourdes concernées en faveur du français oral, le problème selon nous étant l'absence de mise en œuvre effective des conditions permettant aux parents d'enfants sourds de faire un choix réellement informé pour le parcours et l'éducation de leur enfant. Très majoritairement entendants, sans connaissance aucune du monde des Sourds et de la LS, ces parents, non préparés à l'annonce ([désormais](#) néonatale) de la surdité, sont (immergés dans et) pris en charge par le milieu médical dès la naissance : comment pourraient-ils faire un choix réellement éclairé (voir ici [P. Rannou & D. Bédoin](#)) ?

Dans ce contexte, les articles qui suivent assument, ô combien, d'être favorables au bilinguisme et au regard positif sur l'enfant sourd, un enfant différent, porteur d'une culture autre. Et nous espérons que la partie de ce dossier consacrée aux recherches - de plus en plus interdisciplinaires - menées depuis vingt ans dans cette perspective, contribuera à étayer ce qui vient d'être suggéré et, surtout, à montrer *l'apport de la surdité dès lors que celle-ci est vue et vécue pour ce qu'elle est* : un sésame vers une richesse culturelle et artistique authentiquement « inouïe » (voir le texte de [Bertin et al.](#) et celui de [Schetrit](#) mais aussi l'entretien croisé entre [E. Laborit](#) et [J. Lesage-David](#), qui clôt ce dossier).

¹ On nous pardonnera le caractère rapide de cet historique. Pour plus de détails, voir notamment [Cuxac \(1983\)](#), [Garcia, B. et Encrevé, F. \(2013\)](#) et, pour sa vue d'ensemble et ses nombreuses références, [Delamotte \(2016\)](#).

² Il s'opère un chassé-croisé du fait de la quasi-coïncidence entre Milan (1880) et les lois de Jules Ferry (1881-1882). Au moment où l'école devenue obligatoire va, en quelques décennies, généraliser l'accès à l'écrit chez les entendants, les Sourds, eux – pour certains de fins lettrés au XIXe siècle –, vont, privés de toute langue, sombrer dans l'illettrisme.

³ DGESEO, 2 juillet 2019 (Source : Enquête dispositifs de scolarisation des élèves sourds mai 2019, chiffres fournis lors d'une réunion à la DGESEO, MEN, le 8 octobre 2020 sur 'La scolarisation des jeunes sourds').

⁴ Voir par exemple les travaux emblématiques de [Jacqueline Leybaert](#) (<https://crcn.ulb.ac.be/members/?q=24>).

Références

- Cuxac, C., 1983, *Le langage des sourds*, Payot, Paris.
- Delamotte R., 2016, « Introduction. Éducation langagière dans des contextes de surdité », in *L'éducation bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Lambert Lucas, Limoges, 265-272.
- Garcia, B et Encrevé, F, 2013, « La Langue des signes Française (LSF) », in *Histoire sociale des Langues de France* (Georg Kremnitz dir.), Presses Universitaires de Rennes, 619-629.

En réponse à quelques idées reçues : *vade-mecum*

Brigitte Garcia, UMR 7023 SFL, Université Paris 8 et CNRS

Non, la langue des signes française (la LSF) n'est pas (du tout) du français (de même que l'*American Sign Language* n'est pas de l'anglais, etc.) : elle n'est pas du « français en gestes ».

La LSF est une « langue à part entière » : elle a une grammaire propre, c'est-à-dire une syntaxe et un lexique spécifiques.

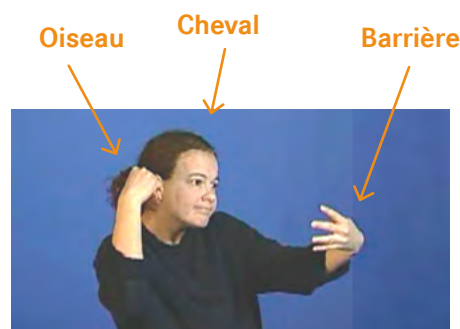
Il est vrai que l'aire sur laquelle est pratiquée telle langue des signes coïncide souvent avec un territoire national (la LSF est bien la langue des signes pratiquée en France) et que, comme toute langue vivante, elle peut emprunter tel ou tel aspect de la langue vocale avec laquelle elle est en contact permanent et ce d'autant plus que celle-ci est la langue majoritaire et dominante.

Mais cela n'affecte la langue qu'à la marge parce qu'il y a autant (et plus encore) de différences entre le français et la LSF qu'entre le mandarin ou l'inuit et le français. Et ce simplement parce que le canal audio-visuel présente des possibilités et des contraintes, exploitées linguistiquement, qui sont différentes de celles du canal audio-phonatoire. Il en va ainsi de la grande facilité à faire ressemblant (iconique) avec les articulateurs corporels et manuels, ce qui suffit à expliquer que l'iconicité soit au cœur de la créativité et de la grammaire des langues des signes. En d'autres termes, on peut utiliser les mains et l'ensemble du corps pour créer une ressemblance visuelle avec ce dont on parle. C'est aussi le cas de la possibilité, pour une langue visuelle-gestuelle, d'utiliser l'espace devant soi et d'exploiter ainsi massivement la « spatialisation » des entités créées en discours, de même que la simultanéité, là où les structures des langues vocales privilégient la successivité.

On peut donc avec les langues des signes dire simultanément des choses qui, en langue vocale, seraient dites les unes à la suite des autres.

L'iconicité (ou ressemblance) à l'œuvre dans les langues des signes est d'une grande complexité linguistique et peut être analysée en termes de "structures de transfert" (Cuxac 1985, 2000 ; voir aussi Sallandre 2001). On parle de transfert personnel (ou TP) lorsque le locuteur entre dans la peau de l'entité transférée, qui peut être un animal, une personne ou un objet quel qu'il soit (Cuxac 2000). Dans la Figure 1, l'expression du visage et la direction du regard renvoient à celles du cheval (premier personnage transféré) et la main dominante à l'oiseau (seconde entité transférée). La main dominée quant à elle (ici la main gauche) figure la barrière (troisième actant transféré), élément qui situe la scène où agissent les personnages. Cuxac parle dans ce dernier cas de "transfert situationnel" (ou TS). On voit clairement dans cet exemple à la fois l'iconicité (ressemblance avec les éléments dont on parle), les possibilités de spatialisation et de simultanéité offertes par

les langues des signes et la complexité à laquelle on peut arriver (voir le morcellement du corps !). Ici, le transfert situationnel se combine dans la simultanéité avec les deux transferts personnels mis en évidence plus haut (celui du cheval et celui de l'oiseau). Cette structure, fréquente en LSF, qui combine un TP et un TS, est appelée "double transfert" ou DT (Cuxac 2000), et "DT complexe" lorsque, comme ici, il y a combinatoire de deux TP et d'un TS.



Paramètres	<ul style="list-style-type: none">• Tête et expression du visage : tête du cheval (personnage transféré)Regard : regard du cheval, par dessus la barrière= agent du transfert personnel (TP)• Main dominante : tête de l'oiseau (personnage transféré)= agent du transfert situationnel (TS)• Main dominée : proforme "barrière"= locatif du transfert situationnel (TS)
Résumé	TP complet + TS complet, avec deux agents : Double transfert complexe (Sallandre 2003)
Traduction en français	" L'oiseau regarde le cheval qui s'apprête à sauter par-dessus la barrière "

Figure 1 : Exploitation linguistique de la simultanéité d'informations en LSF : une unité minimale de réalisation équivaut à une phrase complexe en français (d'après Sallandre, 2003).

NB : il s'agit de l'extrait d'un récit dans lequel les trois entités ont déjà été introduites, d'où le choix de traduire par des articles définis.

TP : structure de transfert personnel, TS : structure de transfert situationnel, DT = structure de double transfert (combinaison des deux précédentes structures).

Pour autant, comme l'attestent par exemple les (très courantes) interprétations simultanées de soutenances de thèse, tout est traductible d'une langue de signes vers une langue vocale, et inversement, ni plus ni moins qu'entre deux langues vocales.

Sourds, malentendants, sourds-muets, déficients auditifs : le poids des mots pour le dire

Jusqu'à la Renaissance, les connaissances médicales étaient telles que l'on pensait que surdité et mutité étaient physiologiquement

liées. Depuis le XVI^e siècle, on sait que ce n'est pas le cas. On peut être muet sans être sourd et les sourds sont tout sauf muets.

Parlons donc de « sourds », comme ils le font eux-mêmes, voire de Sourds, avec la majuscule, pour ceux qui vivent leur surdité et la langue des signes comme porteurs d'une culture propre, - et non pas de « sourds-muets ».

Ces Sourds peuvent d'ailleurs être « malentendants », ce terme n'étant que l'indication d'un certain degré de surdité (laquelle peut être légère, moyenne, sévère ou profonde, sans que ceci influe en rien sur le fait d'être Sourd). En revanche, les désigner simplement comme des « déficients auditifs » tend à signaler un regard médical et réparateur sur la surdité comme manque, c'est-à-dire à faire abstraction de la langue et de la culture associée.

Langue orale, langue vocale, langue des signes, oral, vocal, oralisme : quèsaco ?

Dès lors que les langues visuelles-gestuelles sont entrées sous le regard des linguistes, il a fallu les nommer, mais aussi en les distinguant des autres langues humaines.

Pour les premières, c'est la traduction de l'anglais *sign language* où *sign* voulait dire « geste » qui s'est imposée : les « langues des signes ». Mais là où les États-Unis ont utilisé *spoken languages* [langues parlées] pour les autres langues, c'est, en français, le terme de « langues orales » qui a tout d'abord été utilisé, en arguant du fait que les sourds eux aussi « parlent » en langue des signes.

Puis, à partir des travaux mettant en évidence que les LS sont, foncièrement, des langues sans forme écrite instituée, des langues du face-à-face au sens plein, on a mieux pris la mesure de l'ambiguïté du terme « oral » en français. Celui-ci a deux sens :

- Celui qui, venant de *os-oris*, la bouche en latin, renvoie à l'idée d'une langue fondée sur la matière phonatoire, la production de sons, où « oral » s'oppose, par exemple, à « gestuel ».

- Et celui qui, aux épreuves d'examens par exemple, évoque le « face-à-face » par opposition à l'écrit, et qui fait parler des langues de « tradition orale » vs « écrite », entre autres. En langue des signes aussi, on a des épreuves « orales » et « écrites » et une « littérature orale ».

Pour cette raison, depuis plusieurs années, nous avons renoncé à ce terme de « langues orales » pour désigner les langues de modalité audio-phonatoire : nous distinguons, en France, les langues des signes et les « langues vocales » (LV).

Mais on voit bien, dès lors, le sens spécifique que prend le terme « oraliste » pour qualifier la méthode qui vise avant tout à amener les sourds à prononcer les mots de la langue vocale et à lire sur les lèvres, c'est-à-dire à pratiquer la forme orale, au sens le plus matériel du terme, de la langue vocale. De fait, le terme existe depuis le XIX^e siècle (le Congrès de Milan a résolu que « la méthode orale pure » devait être « préférée ») et, surtout, il renvoie au fait de prétendre faire des sourds des (quasi) entendants (qui bougent la

bouche, qui « articulent »), capables de faire, via la lecture labiale, comme s'ils entendaient.

En revanche, le maintien du terme chez ceux qui considèrent la méthode orale comme peu efficace ne peut être que le fait d'une concession à l'usage. Pour eux, en effet, cette méthode ne prend pas en compte, le plus souvent, l'oralité propre des sourds (la langue des signes, pour ceux qui la choisissent). Ils considèrent en outre qu'elle repose sur une réduction de la communication humaine à du codage/décodage de sons, conçu comme la base de l'interaction langagière, alors que la lecture labiale ne permet de capter, au mieux (c'est-à-dire en face-à-face et sans bruit extérieur) que 30% du message.

La méthode dite « oraliste » est d'ailleurs, pour cette raison, outre les très nombreuses séances de rééducation orthophonique qu'elle implique tout au long de la scolarité, souvent assortie de l'enseignement du langage parlé complété (LPC) ou, dans sa forme adaptée au français, de la langue française parlée complétée (LFPC). Contrairement à ce que son nom semble indiquer, la LFPC n'est pas une langue mais un ensemble de gestes réalisés près de la bouche, qui visent, en production et en réception, à distinguer entre eux les « sosies labiaux » (par ex « M » et « P »).

Il existe, de fait, des sourds oralistes excellents en français oral et écrit. Reste à savoir le coût cognitif et psychologique de ce long apprentissage et, par ailleurs, le coût en termes de temps quotidien d'investissement des parents, d'autant qu'il existe, aussi, des sourds « gestualistes » très bons scripteurs et, de fait, à l'arrivée, pareillement compétents en français oral.

Les deux méthodes d'éducation de leur enfant sourd entre lesquelles la loi 2005-102 donne le choix aux parents sont donc le monolinguisme (français, oral et écrit), qui implique « démutisation » et recours au LPC, et le bilinguisme (LSF comme langue orale – langue du face-à-face et langue d'enseignement – et français écrit).

Références

Cuxac, C. (1985). Esquisse d'une typologie des langues des signes. Dans C. Cuxac (éd.), *Autour de la langue des signes, Journées d'Études* 10. UFR de linguistique générale et appliquée, Université René Descartes, Paris, 35-60.

Cuxac, C. (2000). *La Langue des Signes Française. Les voies de l'iconicité. Faits de Langues*, 15-16.

Sallandre, M.-A. (2001). Va et vient de l'iconicité en langue des signes française. *Acquisition et interaction en langue étrangère*. Association Encrages (15). <https://doi.org/10.4000/aile.1405>

Sallandre, M.-A. (2003). *Les unités du discours en Langue des Signes Française. Tentative de catégorisation dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité*. Thèse de doctorat. Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis.

Entretien avec Alain Bouhours et Jean-Louis Brugaille

Alain Bouhours est chef du département de la réussite et de l'égalité des chances à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Jean-Louis Brugaille est inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), groupe langues vivantes, langue des signes française, toutes académies, au Ministère de l'Éducation nationale.

Comment décririez-vous la situation actuelle de la LSF dans l'éducation des sourds, pour ce qui concerne vos aires d'intervention respectives, c'est-à-dire le scolaire et le supérieur ?

Jean-Louis Brugaille

Je fais le choix d'évoquer les aspects pré-occupants liés à la qualité linguistique de la LSF pratiquée par les élèves sourds. En ma qualité d'inspecteur depuis 2010, je revendique ma légitimité à évaluer l'évolution de l'enseignement en/de LSF.

La loi de 2005 a consacré officiellement la LSF en tant que langue à part entière et offert aux élèves sourds la possibilité d'opter pour une communication bilingue (LSF et français écrit). Elle a également instauré l'enseignement de la LSF dans les établissements scolaires et, en 2008, la LSF a été reconnue comme matière optionnelle au baccalauréat, au même titre que les autres langues. Et pourtant, en dépit de ces progrès législatifs, l'intégration de la LSF dans les cursus scolaires des élèves sourds reste moindre. La plupart des établissements du premier et du second degré proposent par défaut un enseignement en un mélange simultané de français oral et de LSF, connu sous le nom de français signé, qui ne peut être considéré comme une langue mais plutôt comme une sorte d'interlangue : ceci a évidemment un impact sur la qualité du français écrit. Mais il est surtout remarquable de constater que, depuis 2007, l'enseignement de la LSF suscite un vif intérêt parmi les élèves non sourds. Au bout de trois ans, ceux-ci maîtrisent correctement la grammaire de la

LSF, sans avoir besoin de recourir à la voix. Or, leurs témoignages sont stupéfiants : ils ne parviennent pas à comprendre les messages de leurs camarades sourds, composés de signes et de mots vocaux simultanés et arrangés selon une syntaxe agrammaticale. On constate, de fait, une détérioration de la qualité linguistique de l'expression chez la plupart des jeunes sourds en fin de scolarité, que ce soit sur les réseaux sociaux ou lors des rencontres associatives et sportives. Leur faible maîtrise de l'expression en LSF et, pour cette raison, en français écrit, entrave leur autonomie au quotidien mais aussi leur capacité à recourir à un interprète en langue des signes.

Comment expliquez-vous cette détérioration de la qualité linguistique de la LSF ?

JLB : L'un des principaux facteurs est le dépistage néo-natal de la surdité suite à l'application de l'arrêté du 23 avril 2012, qui a favorisé la généralisation des implants cochléaires. En 2024, après une période de douze ans caractérisée par une surmédicalisation, il a été observé que certains collègues ne recevaient plus d'élèves sourds pratiquant la LSF. À cet égard, Rose-Marie Raynaud¹, sourde parlante, figure emblématique et dirigeante nationale œuvrant pour la cause sourde, a pu dire aux pouvoirs publics et acteurs de l'éducation des enfants sourds² :

« Aidez-nous à être de vrais Sourds, et non pas un hybride, une personne entendante greffée sur un corps de sourd ! Il n'est pas possible que notre existence soit partagée entre ce que Dieu ou la nature a voulu que nous soyons, et ce que vous, par amour, pitié, esprit faussement humanitaire ou démagogue, voudriez nous faire devenir. »

Et vous, Alain Bouhours, quel est votre avis sur la situation actuelle de la LSF dans l'éducation des sourds ?

AB : A la rentrée 2023, sur les 64 000 étudiants³ en situation de handicap qui se sont fait connaître de la mission *handicap* de leur établissement, 1500 à peu près ont déclaré avoir des « troubles des fonctions auditives ». Près de 8 sur 10 suivent leur formation en université contre un dixième en lycée (section de technicien supérieur ou classe préparatoire aux grandes écoles) et moins d'un dixième en grande école publique ou en établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général. Ce constat montre

que les étudiants sourds (comme les étudiants en situation de handicap) s'orientent prioritairement vers l'université et, plus généralement, vers des parcours de formation dits non sélectifs.

En outre, les missions *handicap* des établissements qui accompagnent les étudiants en situation de handicap signalent à l'échelle nationale que seuls 75 étudiants (sur 1500) disposent d'un interprète LSF-français. L'interprétation en LSF est donc très faiblement mise en place à l'université pendant la formation. Est-ce parce que la plupart des étudiants sourds ne sont pas signants mais oralisants, parce que très peu poursuivent leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur, ou bien plutôt parce que l'établissement ne propose que très rarement l'interprétation en raison du coût élevé que cela représente ?

Reste que, concernant les aménagements d'exams, selon les établissements, seuls 400 étudiants sourds disposent d'une aide à la communication, dont les interprètes.

J'ajouterai que la LSF n'est objet d'étude que dans quelques universités (universités de Paris 8, Sorbonne Nouvelle, Toulouse, Lille, Poitiers et Rouen). Trois ou quatre licences offrent un parcours centré sur la LSF mais c'est surtout en master qu'elle est proposée (avec des enseignements en linguistique, histoire et traductologie). Enfin, une préparation au CAPES de LSF (Master MEEF Second degré Parcours LSF) accueille chaque année des étudiants mais ils ne sont pas tous sourds et les effectifs restent extrêmement réduits. Pour ces raisons, une mission vient d'être diligentée au ministère pour dresser un état des lieux de la LSF, la faire mieux connaître et former davantage de personnes à son usage.

Quelles ont été selon vous les principales avancées dans ce domaine depuis 20 ans ?

JLB : Pour moi, il s'agit de la reconnaissance officielle de la LSF en 2005 permettant son intégration progressive dans le système éducatif ; de la LSF, option au baccalauréat en 2008, ce qui contribue à sa valorisation ; et, finalement, du développement de programmes officiels d'enseignement authentiquement bilingue, c'est-à-dire associant LSF et français écrit.

AB : Dans le Supérieur, la loi de 2005 a créé l'obligation pour les établissements

d'enseignement supérieur d'inscrire les étudiants en situation de handicap et d'assurer leur formation « en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. » La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche a, en outre, précisé leur obligation d'adopter un *schéma directeur du handicap*, qui permet de structurer la politique *handicap* de l'établissement, de prioriser les actions et de planifier leur financement. Près de huit universités sur dix en disposent aujourd'hui.

Par ailleurs, les établissements ont créé une mission *handicap* (ou désigné une personne missionnée) qui, en coopération avec l'étudiant et un médecin du service de santé étudiante, propose des aménagements de formation ou d'examens et suit leur mise en œuvre. Les étudiants sourds sont dorénavant près de 400 (sur 1500, rappelons-le) à bénéficier du partage de la prise de notes d'un autre étudiant et près de 90 disposent de tutorat méthodologique ou disciplinaire par un pair (généralement un étudiant en formation dans la même filière en année supérieure). Lors du passage des épreuves d'examens, environ 850 disposent d'adaptations d'épreuves (épreuves aménagées, salle particulière par exemple), près de la moitié d'un allongement du temps d'épreuve et 350 de matériels ou documents adaptés.

Alors, quels sont selon vous les principaux facteurs d'inertie ?

AB : Vingt ans après, le nombre d'étudiants sourds a plus que doublé (ils étaient 670 en 2005). Les aménagements dont ils bénéficient se sont diversifiés et les services administratifs ont développé un accompagnement individualisé. Malgré cela, beaucoup d'élèves sourds renoncent encore à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Si l'autocensure peut en partie expliquer ces effectifs beaucoup trop faibles, l'usage de la LSF comme langue principale est perçu par les élèves et leur famille comme un obstacle à la poursuite d'études dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Si certains enseignants prennent en compte les besoins particuliers de leurs étudiants et aménagent leur enseignement, certains ne savent pas comment s'y prendre ou résistent. La *convention internationale des droits des personnes handicapées* ratifiée par la France en 2009⁴ a posé pour la première fois une définition de l'*aménagement raisonnable*. Elle

dispose que toute personne en situation de handicap doit pouvoir en fonction de ses besoins bénéficier « de la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales » et précise dans son article 24 que les États parties reconnaissent le droit à l'éducation. En bref : la rareté de la mise en accessibilité en LSF de l'enseignement supérieur reste un frein à la poursuite d'études pour de jeunes sourds. Et, au fond, sans doute peut-on dire que la cause ultime de ce défaut d'accessibilité est plus politique que législative ou financière.

JLB : Pour l'École, je dirais tout d'abord que le manque d'enseignants qualifiés en LSF et le nombre insuffisant d'interprètes LSF-français sont un frein important à la généralisation de l'enseignement bilingue. Ensuite, la disponibilité des ressources pédagogiques en LSF est insuffisante. Mais, en outre, nombre d'idées fausses sur la surdité et la LSF persistent, ce qui entrave la mise en place de pratiques éducatives inclusives. Ainsi, par exemple, outre l'association de « surdité » avec « déficience », circulent ces préjugés selon lesquels la LSF serait plus pauvre que le français (il suffit pourtant de voir interpréter une thèse) ou encore qu'elle bloquerait l'accès au français (voyez pourtant les enfants des structures bilingues). Enfin, la concrétisation de l'enseignement bilingue est confrontée à des obstacles et à des défis organisationnels, et sa mise en place varie significativement d'une région à l'autre, ce qui engendre des disparités dans l'accès à une éducation de qualité.

Pour l'avenir, quelles sont les / vos priorités ?

JLB : Pour moi, il est essentiel de promouvoir et d'étendre les parcours bilingues en milieu ordinaire à toutes les académies, ce qui est bien loin d'être le cas. Ceci implique une politique robuste visant à dispenser une formation aux enseignants en LSF avec des méthodes pédagogiques appropriées, et à fournir ressources pédagogiques et matériel éducatif adaptés à la LSF.

Parallèlement, il faut former plus d'interprètes et, surtout, poursuivre la sensibilisation du grand public et des acteurs de l'éducation à la problématique de la surdité et à la valeur de la LSF.

Pour contrer les préjugés en faveur exclusivement de l'oralisation et de la rééducation auditive, il faut fournir un soutien renforcé

aux familles d'enfants sourds. Cela inclut la création de services d'accompagnement et d'orientation, par exemple dans les maisons départementales des personnes handicapées, pour informer ces parents et leur enseigner la LSF.

AB : Rendre l'enseignement supérieur accessible est l'enjeu majeur pour les jeunes sourds. Le cadre législatif et réglementaire actuel, complété par la convention internationale, offre la garantie d'un engagement en ce sens. Notons que la *circulaire du 10 juillet 2024* relative aux droits des étudiants en situation de handicap sera publiée en LSF. C'est une première même si cela ne reste qu'un petit pas.

Pour ce qui est des formations à la LSF ou en LSF, elles gagneraient à être valorisées et mieux connues : l'accès aux métiers qui exigent une maîtrise de la LSF reste un réel enjeu socio-économique.

Aujourd'hui, un étudiant sourd qui a pu accéder à une formation de qualité est un citoyen de demain socialement et professionnellement inséré. L'avenir repose sur la mutualisation des outils et, surtout, sur la formation des acteurs de gouvernance, administratifs et pédagogiques, de l'enseignement supérieur et de leurs partenaires.

¹ Rose-Marie Raynaud (1932 – 2024) est une figure emblématique du monde des sourds en France. Elle a consacré sa vie à l'amélioration des conditions de vie et d'éducation des personnes sourdes. Elle a été présidente de la Fédération nationale des Sourds de France. Elle a également été décorée de la médaille de Commandeur de l'Ordre National du Mérite en reconnaissance de son engagement exemplaire.

² Rose-Maire Raynaud la Grande Dame d'Albi nous a quittés, *Echo Mag* – Janvier 2025 – n°917 – pp 4-16.

³ Source : enquête de recensement des étudiants en situation de handicap 2024 (MESR-DGESIP). Champ : établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sections de techniciens supérieur, classes préparatoires aux grandes écoles et EESPIG.

⁴ Publiée en annexe du décret n°2010-356

Apprendre en langue des signes freins et

Anne Vanbrughe, professeure-formatrice, UR 7287 Grhapes, Institut national de recherche et de formation pour l'éducation inclusive (INSEI)

Jusque dans les années 1980, l'éducation des « déficients auditifs » passe, dans l'immense majorité des cas, par la « démutisation » et la réhabilitation de la parole et de l'audition, voie considérée comme le meilleur parcours vers l'intégration scolaire et sociale. Pendant deux cents ans, depuis l'initiative fondatrice de l'Abbé de l'Épée en 1760, les rares tentatives d'enseignement en langue gestuelle ne sont pas parvenues à invalider l'idée d'une supériorité de la langue vocale et de la « méthode orale ». Pas même les aveux d'échec de praticiens avertis, comme ceux du médecin pédagogue Jean Itard qui déclare en 1823 : « ce serait une erreur de croire pour ceux-ci [les sourds], et je suis tombé moi-même autrefois dans cette erreur-là, qu'il faut les instruire par la parole et leur interdire l'usage des signes ». Alfred Binet et Théodore Simon, chargés par l'État de repérer parmi les enfants ceux capables d'instruction au sein des « classes de perfectionnement pour arriérés » créées en 1909, examinent, quelque trente ans après la proscription des signes dans les écoles, le cas des sourds : ils aboutissent au même constat, mais ne seront pas entendus (voir leur compte rendu, en 1908, sur la situation de dépendance et d'illettrisme des adultes sourds français.)

La langue des signes française (LSF) est reconnue comme « langue à part entière » – et « langue de la République » – par la loi 2005-102 du 11 février 2005. D'un point de vue juridique et réglementaire, afin de promouvoir la LSF et de traduire l'injonction législative dans les faits, le code de l'éducation est modifié à mesure que se dessinent les contours du droit des enfants sourds à disposer, au choix, d'un parcours de scolarisation bilingue (LSF/français écrit) ou monolingue (français oral et écrit).

Le chantier est vaste. Le concept d'école inclusive ou « école pour tous » introduit la LSF dans le code de l'éducation par la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013¹, ce qui suppose que l'institution scolaire s'adapte et se dote de moyens inédits. Un référentiel de

compétences en LSF, qui s'appuie sur le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) établi par le Conseil de l'Europe en 2001 pour 42 langues, avait dès 2002 servi de base à la conception de formations. La fonction publique s'emploie désormais à recruter, former et affecter des enseignants susceptibles d'enseigner la LSF et en LSF. Une licence professionnelle « Enseignement de la LSF en milieu scolaire », ouverte en 2004 à l'Université Paris 8, en collaboration avec l'INSHEA (Institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés, actuel INSEI) et l'association Visuel LSF a prélué à la création d'une section LSF du CAPES en 2009, en même temps que de l'option LSF au baccalauréat. Des modules de formation de LSF sont proposés dès 2004 par le Ministère de l'éducation nationale (5 modules de 120 à 210 heures chacun, dispensés à l'INSHEA). Des pôles LSF, créés en 2008, voient le jour progressivement dans plusieurs académies. Devenus en 2017 *Pôles d'enseignement des jeunes sourds* (PEJS), ils tentent de regrouper les élèves sourds au sein de parcours inclusifs conformes à leur choix (monolingue ou bilingue).

La tâche n'est pas simple dans un paysage héritier d'une histoire qui a vu se multiplier les lieux d'éducation des enfants sourds en dehors de l'École. Ainsi, en 2019, une enquête de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), établit que sur 7 700 enfants sourds scolarisés en classe ordinaire en France, seuls 847 se trouvent, cette année-là, dans un (Pôle d'enseignement des jeunes sourds) en LSF et français écrit.

Alors, certes, les choses ont avancé si l'on se souvient du temps où la langue des signes, qualifiée de « langage gestuel » ou « mimique » était bannie de l'éducation des sourds, et où les progrès techniques et médicaux pouvaient rendre crédible la promesse de les « rendre à la société ».

Mais, malgré quelques progrès, le temps est toujours

française en milieu scolaire : enjeux

trop long pour ceux qui attendent et l'horizon pourrait même s'éloigner au regard du contexte géopolitique et budgétaire plus qu'incertain, où l'idée même d'inclusivité vacille. Ouvrir en grand aux sourds les portes des écoles, des collèges, des lycées et des universités, pousser les murs, suppose l'apprentissage d'un partage quotidien entre sourds et entendants où chacun apprenne des autres. Cependant, cela ne suffit pas. Quelques conditions restent encore à venir qui engagent la structure ou le fonctionnement même des organisations d'une part, les moyens alloués, d'autre part.

S'agissant des structures, la dispersion des élèves sourds signeurs en différents lieux publics, privés ou associatifs relevant de deux ministères distincts, celui de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui du Travail, de la santé, des solidarités et des familles, entraîne une dispersion des ressources en LSF (enseignants, interprètes, outils pédagogiques, etc.), pourtant déjà rares. Cette dispersion n'est pas compatible avec la constitution, au sein de l'École, d'une communauté suffisamment robuste pour parler véritablement de parcours bilingue. La mise en œuvre de tels parcours nécessite un regroupement des enfants, des adultes mais aussi des moyens, qui dépasse les logiques de territoire et de corporation, et ce dans des établissements de droit commun également répartis dans les académies, afin que vive et se transmette la LSF.

Pour cela, il faut accepter d'aller à rebours de l'histoire et faciliter la mobilisation de compétences d'enseignement en LSF et de la LSF en reconsidérant le préjugé selon lequel les formations pédagogiques générales précèderaient des formations dites plus spécifiques. Les futurs enseignants pourraient ainsi entrer dans le métier en optant dès le début de leur formation pour l'enseignement aux élèves sourds, là où, aujourd'hui, l'enseignant se « spécialise » après avoir suivi une formation générale. Ajoutons à cela que les parcours débouchant sur

le métier d'enseignant sont (faute d'interprètes) très peu accessibles aux étudiants sourds alors que ces derniers disposent, pour la plupart, d'une meilleure maîtrise de la LSF que les étudiants entendants et, par ailleurs, qu'ils permettent aux enfants de se projeter en tant que futurs adultes sourds.

La coexistence d'apprenants sourds et entendants dont certains ne sont pas bilingues impose la présence d'interprètes LSF/français et, donc, que soient dégagés des financements dédiés. Cela demande également que soient acquis des automatismes de travail pour l'anticipation des besoins d'interprétation pour les élèves ou pour les enseignants.

L'inclusion véritable doit accepter qu'au-delà des sourds, la règle, c'est la diversité et que le devoir, c'est le partage. Reste pour chacun, quel que soit l'endroit d'où il parle, à identifier ce qui est commun et peut être partagé et ce qui spécifique et doit faire l'objet d'un traitement particulier, afin de répondre à la question posée par Philippe Meirieu : comment tenir compte des différences pour ne pas les transformer en inégalités, sans enfermer les personnes dans ces différences ?

¹ Loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 <https://www.education.gouv.fr/loi-ndeg2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-5618>

Parcours de parents entendants d'enfants sourds : idées reçues sur la LSF et leur effet sur l'accompagnement des familles

Pauline Rannou et Diane Bedoin, Université de Rouen
Normandie, Laboratoire DYLLIS (UR 7474)

L'annonce de la surdité d'un enfant représente un bouleversement pour les familles entendants qui se retrouvent confrontées à un ensemble de questionnements, notamment du point de vue de la transmission linguistique et des parcours éducatifs futurs. Environ 95 % des enfants sourds naissent de parents entendants¹ (CCNE, 2008) ; ce chiffre pose des questions fondamentales quant à leur accompagnement et à l'accès aux ressources adaptées.

Nous présentons ici les recherches actuellement menées auprès de ces familles, en abordant les aspects liés au dépistage néonatal – généralisé depuis 2012 en France –, aux choix éducatifs et linguistiques, aux interactions avec les professionnels, mais aussi aux enjeux identitaires et sociaux pour les parents et leurs enfants.

Mythes et savoirs autour de la LSF

Surcharge de l'apprentissage de la LSF pour les enfants sourds / les parents entendants

Un des mythes couramment rencontrés dans les entretiens menés dans les recherches de Gaucher *et al.* (Kirsch & Gaucher, 2018) et Rannou (2017) est que l'apprentissage de la Langue des signes française (LSF) serait une surcharge pour l'enfant sourd et ses parents entendants, lorsque le parcours linguistique choisi est celui de l'appareillage ou de l'implantation, ce qui est aujourd'hui extrêmement fréquent. Cette perception peut dissuader les familles de la découverte de la LSF, dans la crainte que son apprentissage n'entrave le développement de l'enfant ou ne représente une charge supplémentaire pour les parents. Ce mythe tenace, véhiculé par une partie des professionnels du soin qui annoncent la surdité aux parents entendants, doit pourtant être relativisé au regard de l'apport que constitue, non la maîtrise de la LSF pour les parents, mais son apprentissage précoce pour l'enfant sourd. Les travaux de François Grosjean² ont montré en quoi l'acquisition de la LSF facilite le développement cognitif et social de l'enfant sourd. La notion d'interlangue développée dans les années 1970 par Selinker permet, elle, de relativiser la supposée surcharge excessive pour les parents. Il s'agit d'accompagner les parents dans l'apprentissage de cette langue, avant tout comme langue d'exposition pour l'enfant.

« La LSF est une langue, mais pas la nôtre »

Certains parents entendants reconnaissent la LSF comme une langue à part entière, mais ne la considèrent pas comme *leur propre langue*. Les parents entendants décrivent, dans les recherches portant sur le sujet, une illégitimité à entrer dans ce

que certains nomment « le monde des sourds », par distinction avec leur propre réalité. Cette formule consacrée, issue de la communauté sourde, est reprise par certains parents entendants qui disent leur difficulté à trouver leur place dans cette communauté sociolinguistique. Ces discours créent une distance entre la famille et la communauté sourde, limitant d'autant les possibilités d'exposition des enfants sourds.

La communauté sourde est souvent perçue comme un groupe homogène avec une culture et une langue distinctes (Bedoin, 2018). Cette perception peut renforcer le sentiment d'altérité chez ces parents, les amenant à se sentir exclus de cette communauté. Harlan Lane soulignait déjà, en 1992, en quoi la perception de la surdité comme déficience pouvait, en outre, entraver l'acceptation de la culture sourde par les familles entendants.

« La LSF n'est « utile » pour nous qu'en tant que moyen de compensation quand les appareillages ne fonctionnent pas »

La LSF est fréquemment décrite par les parents, mais également par certains professionnels médicaux, comme moyen de compensation lorsque les dispositifs auditifs ne sont pas assez « performants ». Cette vision restreint la LSF à un rôle palliatif, négligeant sa valeur en tant que langue complète et aussi riche que toute langue. Humphries *et al.* (2012) ont dans ce cadre mis en avant le danger du « syndrome de privation linguistique », lorsqu'un enfant sourd n'a pas accès à une langue au plein sens du terme. Parallèlement, les recherches de Petitto *et al.*³, notamment, ont montré le rôle, pour le développement cognitif et linguistique de l'enfant sourd, de son exposition précoce à une langue signée.

« Ma famille, c'est la communauté sourde »

Discours de la communauté sourde sur les parents entendants - et répercussions

Pour certaines personnes sourdes, la communauté sourde devient une seconde famille, offrant un sentiment d'appartenance et de compréhension mutuelle. Pour les parents entendants, ce discours peut être perçu comme une mise à l'écart supplémentaire de leur rôle de parents ; ils peuvent alors se sentir exclus ou incompris. Dans ce contexte, les associations de parents d'enfants sourds jouent un rôle fondamental dans le soutien aux familles, en offrant des espaces d'échange, de formation et de sensibilisation, qui permettent de poser un regard ouvert sur la surdité d'un enfant et ses implications dans la famille.

Le déséquilibre dans l'information reçue par les parents⁴ de même que les discours antagonistes et tranchés sur la place de la LS pour les enfants sourds, tant en termes linguistiques que, plus encore, de développement social et de construction identitaire, peuvent avoir de lourdes conséquences sur les choix linguistiques et éducatifs des parents entendants. Démystifier les idées reçues sur la LSF, valoriser la diversité au sein de la communauté sourde, informer les parents et les rassurer sur leur rôle de famille sont des éléments importants à prendre en compte dans l'accompagnement. Il s'agit d'envisager différemment la place de la langue des signes dans ces familles : qu'elle puisse être présentée et perçue non seulement comme langue pour l'enfant, mais comme langue d'exposition et de transmission, peu importe sa maîtrise par les parents, promus justement dans ce cas passeurs d'une langue que l'enfant pourra déployer tout au long de sa vie, personnelle comme sociale.

Références

- Bedoin, D. (2018). *Sociologie du monde des sourds*. La Découverte.
<https://shs.cairn.info/sociologie-du-monde-des-sourds-9782707193155?lang=fr>
- Humphries, T., Kushalnagar, P., Mathur, G., Napoli, D. J., Padden, C., Rathmann, C., & Smith, S. (2012). *Language acquisition for deaf children: Reducing the harms of zero tolerance to the use of alternative approaches*. Harm Reduction Journal, 9 (16).
<https://harmreductionjournal.biomedcentral.com/articles/10.1186/1477-7517-9-16>
- Holcomb, T. (2016). *Introduction à la culture sourde*. Eyrolles.
<https://shs.cairn.info/introduction-a-la-culture-sourde-9782749250403?lang=fr>
- Kirsch, S., Gaucher, C. (2018) « Langue des signes et parentalité : enjeux linguistiques et identitaires », *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* (34).
<https://journals.openedition.org/tipa/2605>
- Rannou, P. (2017). « Parents entendants d'enfants sourds en France : récits de mères illustrant les écarts entre discours officiels et pratiques des professionnels face à la diversité des modèles de communication existants ». *Alterstice*, 7(2), pp. 67-76.
<https://www.erudit.org/fr/revues/alterstice/2017-v7-n2-alterstice04033/1052570ar.pdf>

¹ <https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/2021-02/avis103.pdf>

² https://www.francoisgrosjean.ch/sign_deaf/2.%20Grosjean.pdf

³ <https://www.nature.com/articles/35092613>

⁴ Le dépistage néonatal de la surdité est rendu systématique depuis 2012 en France : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025794966/>

Cet arrêté implique que tous les nouveau-nés doivent être dépistés avant leur sortie de la maternité. L'annonce d'une suspicion de surdité par le corps médical fait entrer les familles dans un parcours de soin orienté autour d'une déficience à dépister, puis à corriger grâce aux appareillages. La langue des signes est, dans ce parcours, généralement présentée comme appui à une rééducation auditive et non en tant que langue véritable pour l'enfant, ce que déplorent de nombreux membres de la communauté sourde.

Progrès récents dans l'acquisition et l'évaluation de la Langue des Signes Française

Marie-Anne Sallandre UMR 7023 SFL, Université Paris 8 et CNRS

Stéphanie Gobeil FORELLS, Université de Poitiers

Depuis plus de vingt ans, les recherches sur l'acquisition de la Langue des Signes Française (LSF) ont progressé de manière significative, bien que ce champ demeure encore peu exploré. Ces avancées ont permis de mieux comprendre les spécificités de l'apprentissage de la LSF par les enfants sourds, ainsi que de concevoir des outils d'évaluation adaptés à cette langue visuo-gestuelle.

Une acquisition atypique mais riche de sens

L'un des constats majeurs est que l'acquisition de la LSF est loin d'être « naturelle » dans la majorité des cas. Plus de 90 % des enfants sourds naissent de parents entendants et ne sont pas exposés dès la naissance à une langue signée, contrairement aux enfants entendants qui sont immergés dès la naissance dans leur langue vocale. Mais, pour les rares enfants issus de parents sourds, l'acquisition est également atypique, l'environnement familial et éducatif étant à prendre en compte

(Burgat *et al.*, 2024). De fait, être sourd n'est pas synonyme de compétences systématiques en LS, la transmission linguistique variant en fonction des choix linguistiques opérés au sein de la famille. Les enfants sourds évoluent généralement dans un contexte plurilingue et plurimodal, navigant entre langues vocales, signées et écrites (Bogliotti, 2023).

À partir d'observations sur les pratiques communicatives spontanées des enfants sourds, Cuxac (2000) a développé une approche théorique, nommée *Approche Sémiologique* dont le point d'ancrage est la possibilité de « dire en montrant », à savoir une communication iconique, spécifique au canal visuel-gestuel. Les enfants créent des

gestes iconiques qui ressemblent visuellement à ce qu'ils veulent exprimer. En effet, selon cette approche, les enfants sourds issus de familles entendant, contraints de ne recourir qu'à une seule modalité (le canal visuel-gestuel), développent naturellement du « dire ressemblant » - ils créent des gestes iconiques qui ressemblent visuellement à ce qu'ils veulent exprimer. La qualité des interactions avec les adultes détermine ensuite l'évolution (ou non) de ces créations gestuelles vers un système linguistique structuré (Fusellier-Souza, 2006).

Maîtriser son discours

Les différentes recherches ont permis de mieux comprendre les étapes du développement linguistique chez les enfants signants. Des études récentes (Gobet, 2019 ; Sallandre *et al.*, 2018) montrent comment les enfants sourds apprennent progressivement à utiliser des signes lexicaux, des pointages et des constructions simultanées pour introduire et maintenir des référents dans le discours. Dès 3-4 ans, ils commencent à jouer des rôles en utilisant leur propre corps pour représenter d'autres entités. Vers 7-8 ans, ils accèdent à des structures plus complexes. Cependant, la maîtrise du discours rapporté - qui implique plusieurs niveaux d'énonciation - s'acquiert plus tardivement. Elle demande une coordination fine des éléments non-manuels de la LSF

(orientation du buste, direction du regard, expressions faciales), éléments essentiels à la grammaire de cette langue.

Bilinguisme et enjeux éducatifs

Un autre champ de recherche clé concerne la bimodalité : l'usage simultané de plusieurs langues et modalités chez l'enfant sourd ou entendant. Des travaux comme ceux de Mugnier (2006) montrent que les enfants évoluent entre la LSF, le français oral et écrit, dans des contextes familiaux et scolaires hétérogènes. Ces recherches soulèvent des questions cruciales : quelles langues enseigner en priorité ? Dans quel ordre ? Avec quelles modalités pour soutenir au mieux le développement linguistique, cognitif et affectif de l'enfant ?

Évaluer la LSF avec des outils adaptés

Pendant longtemps, l'évaluation de la LSF s'est appuyée sur des grilles conçues pour des langues vocales, inadaptées à la nature visuo-spatiale des langues des signes. Deux outils récents, le TELSF2 et Cotasigne, marquent un tournant. Développés avec des professionnels de terrain, ils proposent une évaluation centrée sur les spécificités

linguistiques de la LSF, accessibles aux enseignants et aux orthophonistes. Ces outils permettent enfin une reconnaissance juste et fonctionnelle des compétences en LSF.

Une dynamique de recherche internationale

La création récente d'un réseau international de recherche sur l'acquisition des langues des signes, à l'initiative de la France, montre l'essor du domaine. Ce réseau vise à mutualiser les connaissances sur des problématiques largement partagées : comment permettre aux enfants sourds et sourds-aveugles, où qu'ils soient, de développer leur plein potentiel linguistique et cognitif ?

Conclusion

Loin d'être marginales, les recherches en acquisition de la LSF apportent des éclairages précieux sur les mécanismes du langage, les conditions d'un apprentissage réussi, et les outils nécessaires à une évaluation équitable. Elles participent à une meilleure reconnaissance de la LSF dans les pratiques éducatives et dans la société.

Références

Bogliotti, C. (2023). *Modélisation (neuro)cognitive du traitement neurotypique et pathologique de la LSF*, Habilitation à Diriger des recherches, Université Toulouse Jean Jaurès. ([tel-04398960](tel:04398960))

Burgat, S., Bony, L. & Sallandre, M.-A. (2024). Acquisition tardive des langues des signes : quels enjeux pour les enfants sourds ? *Langages* 235 (2024-3), numéro coordonné par Brigitte Garcia, 87-99.

Cuxac, C. (2000). *La langue des signes française. Les voies de l'iconicité*, Paris, Ophrys.

Fusellier-Souza, I. (2006). Emergence and Development of Signed Languages: From a Semiogenetic Point of View. *Sign Language Studies* 7(1), 30-56. doi :[10.1353/sls.2006.0030](https://doi.org/10.1353/sls.2006.0030)

Gobet, S. (2019). Anaphores et langue des signes, comment

les enfants signants racontent. In *La gestion de l'anaphore en discours : complexité et enjeux*, *Les Cahiers de Praxématiques* 72, (10.4000/praxematique.5701)

Mugnier, S. (2006). Le bilinguisme des enfants sourds : de quelques freins aux possibles moteurs. *Les Langues des Signes (LS) : recherches sociolinguistiques et linguistiques*, *GLOTTOPOL* 7, 144-159.

Sallandre, M.-A., Schoder, C. & Hickmann, M. (2018). Motion expressions in the acquisition of French Sign Language". In M. Hickmann, E. Veneziano & H. Jisa (Eds.), *Sources of variation in first language acquisition: Languages, contexts, and learners. Series Trends in Language Acquisition Research (TiLAR 22)*, chapter 17. Amsterdam: John Benjamins, 365-390.

La LSF précoce comme vecteur d'une éducation épanouie

**Louise Bony, Aïcha Ben Rhouma, Pétronille Lemenuel,
Sandrine Burgat et Marie-Anne Sallandre**

UMR 7023 SFL, Université Paris 8 et CNRS

Vingt ans après la reconnaissance officielle de la LSF, l'accès des enfants sourds à une éducation bilingue LSF et français écrit reste limité en France : la rareté des établissements bilingues et la prégnance d'une vision médicale de la surdité entravent leur développement langagier, cognitif et socio-émotionnel (voir l'introduction de B. Garcia).

Or, pour l'enfant sourd, l'acquisition précoce de la LSF présente des avantages majeurs, sur le plan tant cognitif que socio-affectif. Contrairement au français oral, qui nécessite une rééducation intensive, la LSF est une langue *visuelle*-gestuelle, que l'enfant sourd peut donc acquérir naturellement, de manière fluide et complète (Bertin, 2010). Les recherches menées par Courtin (2000) montrent que ce qui est déterminant pour le développement cognitif des enfants sourds n'est pas l'accès à l'audition, mais bien à une langue, de quelque modalité qu'elle soit : la surdité en elle-même ne constitue en rien un frein au développement cognitif, pour peu que l'enfant ait accès à une langue dès son plus jeune âge. En outre, la LSF permet des interactions précoces de l'enfant avec l'entourage familial et social, ce qui favorise son développement socio-affectif. Ajoutons que l'acquisition précoce de la LSF, loin de constituer un obstacle à l'acquisition du français (oral ou écrit) est, au contraire, un socle solide facilitant l'acquisition d'une autre langue.

En revanche, une acquisition tardive peut entraîner des retards importants dans le développement et les apprentissages de l'enfant sourd. L'absence ou le retard d'exposition à une langue impacte non seulement ses compétences scolaires mais encore des facultés cognitives-clés, comme le raisonnement logique, la flexibilité mentale, la mémoire de travail et la planification. Les recherches récentes de Mayberry *et al.* (2023) montrent qu'une exposition limitée à une LS durant la petite enfance impacte le développement des structures syntaxiques complexes dans cette langue, montrant ainsi l'importance de l'input linguistique sur les effets de la maturation cérébrale impliquée dans le développement de ces structures. Plus encore, le manque de bain langagier au cours de la petite enfance peut, si le problème n'est pas pris en charge rapidement, se transformer en un *syndrome de privation langagière* (Hall *et al.* 2017), celui-ci affectant le développement socio-émotionnel, notamment celui de la théorie de l'esprit

(i.e., la capacité à comprendre les pensées et émotions d'autrui), la régulation des émotions et l'assimilation des codes sociaux.

De fait, l'accès précoce à une LS est bien le levier essentiel du développement cognitif, socio-affectif et linguistique de l'enfant sourd. Pour que ces capacités puissent se déployer, un environnement linguistique riche et stimulant lui est indispensable. Ainsi l'accès précoce à la LSF favorise-t-il l'émergence, chez l'enfant sourd français, de compétences bilingues et biculturelles, en LSF et en français écrit. Cette compétence lui permet de naviguer plus facilement entre les deux cultures, sourde et entendante, et de mieux s'adapter aux diverses situations sociales et professionnelles. En bref, l'accès précoce de l'enfant sourd à une LS est la base nécessaire tant à son éducation qu'à son épanouissement, ni plus ni moins que ne l'est l'accès précoce à la langue vocale pour l'enfant entendant (Burgat *et al.*, 2024).

Références

Bertin, F. (2010). La langue des signes, une langue vivante comme les autres ? Petite histoire d'une grande question linguistique. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 49, 13-19.

Courtin C. (2000). The impact of sign language on the cognitive development of deaf children: the case of theories of mind. *Journal of Deaf Studies and Deaf Education*, 5, 266-276.

Hall, M. L., Eigsti, I. M., Bortfeld, H. & Lillo-Martin, D. (2017). Auditory Deprivation Does Not Impair Executive Function, But Language Deprivation Might: Evidence From a Parent-Report Measure in Deaf Native Signing Children. *Journal of deaf studies and deaf education*, 22(1), 9-21. <https://doi.org/10.1093/deafed/enw054>

Mayberry, R. I., Hatrak, M., Ilbasaran, D., Cheng, Q., Huang, Y. & Hall, M. L. (2023). Impoverished language in early childhood affects the development of complex sentence structure. *Developmental Science*, 27(1).

Être sourd et mener des recherches sur les Sourds et les langues des signes

Fabrice BERTIN (EHESS-CEMS), Louise Bony (Univ. Paris 8-SFL), Carine Ceccaldi (Univ. Paris 8-SFL), Adrien Dadone (Univ. Paris 8-SFL), Edwige Maillaut (Univ. Paris 8-SFL), Mirko Santoro (CNRS-SFL), Olivier SCHETRIT (CNRS-EHESS)

Si les Sourds font l'objet de questionnements au moins depuis l'Antiquité, la reconnaissance de chercheurs Sourds en tant que sujets actifs est, elle, pour le moins plus récente. Dans le cas français, il a fallu attendre la revalorisation de la langue des signes française (LSF), amorcée dans les années 1970, et l'amélioration (relative) des conditions d'accès aux études supérieures (avec, par exemple la mise en place de l'interprétation LSF/français), pour que les Sourds se voient offrir la possibilité de poursuivre leurs études jusqu'au doctorat et de prendre part aux recherches sur leur communauté, et notamment sur leur langue, la LSF¹.

Le présent article, écrit par des personnes sourdes impliquées dans la recherche, veut rendre compte des défis auxquels se heurte le chercheur sourd, de la singularité de sa position aux enjeux éthiques auxquels il est confronté.

Une première singularité, peut-être la plus importante, concerne les modes d'échanges avec les collègues entendants. En effet, la sphère académique n'échappe pas aux difficultés de communication qui peuvent se poser à toute personne sourde en milieu entendant. La LSF reste une langue largement minoritaire et peu enseignée, tandis que nombre de Sourds sont dans l'impossibilité d'acquérir pleinement une langue vocale. Il en résulte que les échanges en présentiel se limitent aux chercheurs Sourds entre eux, ainsi qu'avec les rares entendants signants. Enfin, s'il est toujours (normalement) possible de bénéficier de l'interprétation LSF/français pendant les événements scientifiques et autres réunions de travail, les moments informels (tels que les déjeuners ou les pauses entre deux présentations) sont souvent laissés de côté alors que ceux-ci pourraient être (et sont, pour les entendants !) le moment d'échanges fructueux et l'occasion de nouer des contacts avec d'autres chercheurs.

Cet état de fait a renforcé la nécessité, pour nous, de nous organiser en réseau et de multiplier les contacts avec d'autres chercheurs sourds à l'échelle nationale mais aussi internationale. C'est aussi dans ce contexte que s'est développée, au gré des

rencontres entre sourds de différents pays, une sorte de *lingua franca* de LS occidentale et, surtout, inspirée de l'*American Sign Language* (ASL), qui est désignée comme *International Signs* (IS). Ainsi la conférence internationale *Theoretical Issues in Sign Language Research*, l'une des plus importantes sur les LS, a-t-elle l'IS comme langue officielle.

Rompre l'isolement du chercheur sourd passe aussi par la mise en place de programmes spécifiques adressés aux sourds, comme les ateliers *Dr Deaf*² qui ont vocation à rassembler les chercheurs Sourds en proposant divers ateliers thématiques communs ainsi que des temps d'échange et d'entraide. Si l'IS a permis de faciliter les échanges entre chercheurs sourds à l'international, il n'en reste pas moins que l'écrit, à plus forte raison l'anglais écrit, demeure la modalité par excellence de la reconnaissance académique, ce qui peut constituer un frein dans la carrière du chercheur sourd. En effet, nombre de Sourds n'ont pas pu bénéficier lors de leur scolarité d'une pédagogie adaptée à leur profil linguistique permettant un plein apprentissage de la langue écrite. Cependant, quelques pays autorisent désormais la rédaction de thèses en LS vidéo, à l'instar du Brésil, reconnaissant ainsi la légitimité d'une production scientifique qui repose sur une langue visuelle-gestuelle. Cette évolution, bien que marginale, ouvre des perspectives pour une reconnaissance plus large des LS comme « langues de plein emploi » et, notamment, langues de production et de diffusion du savoir.

L'émergence d'un contingent de chercheurs sourds a par ailleurs contribué au développement de ce qui est appelé les *Deaf Studies*, champ interdisciplinaire qui s'intéresse à la (Études Sourdes) culture sourde dans tous ses aspects. Ces travaux ont permis de développer une réflexion approfondie sur la place, le rôle et le positionnement des chercheurs sourds. Avec le concept d'intersectionnalité notamment, la diversité au sein des communautés de chercheurs a été mise en avant, ceux-ci n'étant plus uniquement « sourds », mais aussi « femmes », « homosexuels », « noirs », « sourdaveugles »,³ etc.

Entrer dans le monde de la recherche en tant que locuteur d'une langue minoritaire place aussi d'emblée le chercheur comme représentant potentiel de la communauté linguistique, en l'occurrence ici celle des Sourds. Le chercheur Sourd oscille alors entre exigences académiques et engagements communautaires. Le sentiment de devoir diffuser les résultats de ses travaux auprès de la communauté, contribuant ainsi à une forme de (re)valorisation collective, est largement ancré chez les chercheurs sourds. Leur rôle peut varier entre expert, médiateur et porte-parole, avec une superposition de responsabilités complexifiant son positionnement. Des tensions, voire des abandons de carrière ou encore un éloignement de la communauté peuvent être alors autant de conséquences possibles. L'accès privilégié au terrain de recherche donne lieu à une seconde opposition : cela peut être perçu comme un atout et / ou une source de biais. Certains voient le fait que la recherche soit menée par un membre de la communauté comme une forme de légitimité supplémentaire, tandis que d'autres redoutent une vision trop « interne », et qui pourrait en limiter l'objectivité. Cette posture de « chercheur du dedans », à la fois acteur et observateur, interroge la neutralité et la rigueur scientifiques attendues, et s'entremêle à la double position du chercheur sourd mentionnée plus haut, entre science et engagement.

Ce court article permet de saisir la place singulière des chercheurs sourds dans la recherche en France. Nous avons montré la façon dont la question de l'accessibilité linguistique se répercute dans le milieu académique et les stratégies mises en œuvre par les chercheurs sourds pour la surmonter. Difficilement dissociable de sa communauté, le chercheur sourd doit aussi faire face à plusieurs tiraillements et défis épistémologiques. D'objets d'étude à acteurs impliqués, les Sourds ont ainsi gagné en reconnaissance et en agentivité mais celles-ci les placent face à de nouvelles responsabilités, notamment envers la communauté dont ils sont issus.

1 En l'absence de chiffres officiels, il n'est possible de fournir que des estimations. Un recensement communiqué par *Média-pi!* arrive à un chiffre de 26 personnes sourdes ayant en France le titre de docteur toutes époques confondues ; 9 d'entre eux ont effectué une thèse sur des thématiques qui concernent les Sourds (<https://www.media-pi.fr/>

[Article/Pi-Sourd/Nos-vies-de-Sourds/A-revoir-Camille-Ollier-une-chercheuse-sourde-devenue-docteure-des-mers/4156](#)). Quant aux doctorants sourds, en croisant nos informations, nous les estimons actuellement à 7 doctorants sourds travaillant sur des questions liées à la surdité.

2 Voir : <https://www.al.fhs.no/en/dr-deaf/>

3 Annélies Kusters, Maartje de Meulder, Dai O'Brien, *Innovations in Deaf Studies*, Oxford University Press, 2017.

La langue des signes, vecteur-clé de l'accès à l'écrit pour l'enfant sourd

Marie Perini et Laurence Beaujard
UMR SFL (Université Paris 8 et CNRS)

Lorsqu'un individu est privé d'un sens, son cerveau se réorganise de manière à utiliser à d'autres fins la zone normalement dévolue au sens absent. Dans le cas de la surdité profonde précoce, la zone cérébrale dédiée à l'audition est ainsi recrutée pour le traitement des stimuli visuels, rendant les sourds plus performants dans le traitement des informations visuelles que leurs pairs entendants (Pavani & Bottari, 2012), et cela d'autant plus, selon Emmorey (2002), s'ils sont locuteurs d'une langue des signes (LS). Cette LS, qui vient donc en appui d'un fonctionnement cognitif particulier, est le plus souvent considérée comme nécessaire au bon développement de l'enfant sourd. Mais qu'en est-il de la capacité de cette langue à servir de médium à l'apprentissage du lire-écrire ? La chose est-elle même possible ? Voici un bref panorama des options éducatives offertes aux parents d'enfants sourds et de la place qu'elles accordent, ou non, aux langues des signes.

Les approches les plus couramment proposées aux parents d'enfants sourds (et, pareillement, choisies par eux), sont centrées sur l'acquisition du français oral et la compréhension de son organisation phonologique. Comme pour les entendants, on cherche donc à développer chez les enfants sourds la capacité à distinguer les différents sons de la langue (les phonèmes), qu'ils vont devoir apprendre à associer aux lettres ou groupes de lettres correspondants (les graphèmes). Cette méthode de lecture par la voie dite « indirecte » (reconnaissance du mot écrit en passant par sa forme sonore) suppose d'agir sur la récupération auditive de l'enfant (appareillage ou pose d'implant cochléaire) et la stimulation de la fonction auditive *le plus précocement possible* pour limiter une réorganisation cérébrale qui laisserait moins de place au traitement des stimuli auditifs. Ainsi, une position déjà ancienne, inscrite dans une mono-modalité auditive stricte, trouve dans la méthode *Auditory Verbal Therapy* AVT, thérapie

verbale auditive une de ses formes actuelles qui suscite en France un fort engouement. AVT proscriit tout type d'indices visuels qui viendraient compléter le message vocal, pour développer au maximum les capacités auditives de l'enfant. L'ouïe étant considérée comme l'unique voie d'accès au langage, le recours à la LS y est évidemment proscriit. Un autre type d'approche favorise au contraire la bimodalité : le développement des compétences phonologiques peut se faire au moyen d'indices visuels qui complètent ou remplacent l'information auditive déficitaire ; il s'agit du recours à la lecture labiale appuyée sur un codage manuel des graphèmes, *le langage parlé complété*. Dans ce cadre-ci, on prête à la LS, outil visuel parmi d'autres, quelques atouts complémentaires : elle fournirait précocement à l'enfant sourd un apport langagier visuel respectueux de son fonctionnement cognitif, limitant ainsi les risques de retard langagier ; elle autoriserait même quelques appariements formels entre certaines de ses unités (dactylogiques, essentiellement) et les unités graphiques du français. La LS est ainsi reconnue comme un « plus » intéressant, mais non indispensable, l'enjeu étant avant tout de fournir à l'enfant des représentations phonologiques de la langue vocale (Leybaert *et al.*, 2018).

Une approche moins proposée (moins choisie par les parents entendants mais bien plus par les parents sourds) suggère, elle, un renversement total du point de vue sur l'accès à la lecture chez l'enfant sourd. Elle part de l'hypothèse que sourds et entendants ne lisent pas de la même façon et qu'ils empruntent des voies différentes pour apprendre. Des études comparant bons lecteurs sourds et entendants étayaient cette hypothèse : les deux étant observés lors d'une tâche de lecture, on s'aperçoit que les circuits neuronaux qui s'activent et les mouvements des yeux qui parcourent le texte présentent des différences significatives (Emmorey 2020, Bélanger &

Rayner, 2015). D'autres études s'intéressant à l'entrée précoce dans l'écrit de très jeunes sourds signants ont montré que ceux-ci s'approprient efficacement l'écrit en approchant de façon complémentaire le système alphabétique et l'espace graphique dans lequel il s'inscrit (Beaujard, 2024). Ces études suggèrent que les capacités accrues des sourds dans le domaine visuel du fait de la réorganisation cérébrale sont mises à profit efficacement pour le traitement de l'écrit, ceci rendant possible une identification des mots par reconnaissance visuelle directe.

Que vient faire une LS dans une telle optique ? Tout ou presque. Langue visuelle-gestuelle et très iconique, elle est le support privilégié d'un fonctionnement cognitif ancré dans le visuel. Si elle est langue première de l'enfant sourd, elle est aussi sa langue de travail pour développer ses compétences discursives et pour parler de l'écrit, dire ce qu'il en a compris, etc. Si elle ne permet pas d'apparier systématiquement ses unités avec les unités graphiques du français, l'analyse contrastive français-LSF permettra à l'élève de comparer des segments de sens dans les deux langues pour comprendre leur fonctionnement respectif. Porteuse de culture, enfin, la LS permet à l'élève sourd de se construire en tant que tel, et de (faire) reconnaître sa singularité.

On ne saurait imaginer positionnements plus contrastés. Mais quelle que soit l'option choisie par les parents, la réussite de l'enfant dépend finalement de facteurs similaires : l'exposition précoce à une langue confortable qui garantisse un bon développement conceptuel et expérientiel de l'enfant et, de là, de son bagage lexical ; l'accès au monde du livre, notamment à travers les histoires lues par l'adulte ; la motivation à investir cet écrit pour soi. Reste que, pour l'enfant sourd,

Le plus puissant facteur de motivation est une langue qu'il acquière naturellement, qu'il utilise sans efforts pour interagir avec son entourage et qui lui permette de comprendre comment fonctionne l'écrit - le vecteur des enseignements qu'il reçoit : il peut être, alors, acteur de ses apprentissages.

Références

Beaujard, L. (2024). *L'entrée dans l'écrit de quatre jeunes enfants sourds signeurs de grande section de maternelle : une étude de cas*. Thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes - Saint Denis. (<tel:04925644>)

Bélanger, N. N. & Rayner, K. (2015). What eye movements reveal about deaf readers.

Current Directions in Psychological Science, 24(3), 220-226.

Emmorey, K. (2002): *Language, Cognition, and the Brain: Insights from Sign Language Research*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Emmorey, K. (2020). Neurobiology of reading differs for deaf and hearing adults, in M. Marschark & H. Knoors (dir.), *Oxford Handbook of Deaf Studies in Learning and Cognition* (346-359), Oxford University Press.

Leybaert, J., Van Vlierberghe, C., Croiseaux, É. & Mattar, M. (2018). Chapitre 5. Lecture

et reconnaissance des mots écrits chez les enfants sourds, y compris avec un implant cochléaire : codage phonologique et/ou orthographique ? Dans : Arnaud Roy éd., *Neuropsychologie de l'enfant : Approches cliniques, modélisations théoriques et méthodes* (pp. 82-93). Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.roy.2018.01.0082>

Pavani, F., & Bottari, D. (2012). Visual Abilities in Individuals with Profound Deafness. A Critical Review. In M. M. Murray & M. T. Wallace (Éds.), *The Neural Bases of Multisensory Processes*. CRC Press/Taylor & Francis. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK92865/>

Les langues des signes : une révolution silencieuse dans la recherche scientifique

Ivani Fusellier-Souza, Enseignante-chercheuse en Sciences du Langage UMR 7023 SFL (Université Paris 8 et CNRS)

Depuis les années 1960, les langues des signes (LS) ont acquis une véritable reconnaissance scientifique, notamment en linguistique. Bien plus qu'un simple moyen de communication, elles révèlent une autre manière d'organiser le langage humain par le canal visuo-gestuel, mobilisant la vue, le mouvement, l'espace et plusieurs paramètres corporels.

Un premier tournant s'opère avec la reconnaissance, aux États-Unis, de l'ASL (langue des signes américaine) comme objet linguistique. Le linguiste William Stokoe (1960) démontre qu'elle possède une structure complète : grammaire, phonologie, lexique, et une organisation propre. Loin d'une gestuelle illustrative, il s'agit d'une langue à part entière. Cette découverte ouvre un nouveau champ d'étude et conduit à la reconnaissance des LS comme véritables langues humaines.

Alors que de nombreux pays s'appuient sur des modèles issus des langues vocales, la France adopte, dès les années 1980, une approche tournée vers l'usage en contexte. Ce choix est lié au réveil sourd (1970-1980), un mouvement militant pour la reconnaissance de la LSF et des droits des personnes sourdes en France. Des chercheurs s'engagent alors dans une démarche immersive, analysant des discours produits en contexte réel. Cette orientation fonde une linguistique de terrain et conduit à **un deuxième tournant** : la définition d'une grammaire du discours en LS, développée notamment dans les travaux de Christian Cuxac (1985-2000). Celui-ci propose une lecture originale des potentialités expressives du canal visuo-gestuel, et souligne la possibilité de dire et montrer simultanément en langue des signes.

Cette capacité se retrouve également dans l'émergence naturelle de LS, qui marque **un troisième tournant**. Dès les années 1970, Susan Goldin-Meadow (1977-2003), psychologue américaine, observe que des enfants sourds de parents entendants, sans accès à une langue signée, développent spontanément des systèmes

gestuels structurés (*homesigns*). Dans les années 1990, Shun-Chiu Yau (1992) confirme ces observations chez des adultes sourds isolés, au Canada et en Chine. Ces recherches ouvrent la voie à l'approche sémiogénétique (Cuxac, 2001), qui analyse les LS naturelles comme les premières formes d'émergence pour les LS du monde. Dans les années 2000, Victoria Nyst (Afrique de l'Ouest, 2003) et Ivani Fusellier-Souza (Brésil, 2004) montrent que de véritables LS peuvent émerger dans des familles ou petites communautés, mêlant sourds et entendants. Ces jeunes LS présentent des structures comparables aux LS institutionnelles. Elles révèlent que le canal visuo-gestuel est l'une des premières formes de communication humaine, et que la faculté de langage est profondément enracinée dans le corps.

Christian Cuxac théorise à partir de ces recherches une grammaire de l'iconicité - permettant de décrire toute forme de LS - et fondée sur les structures de transfert, qui permettent de « montrer en disant ». Il identifie deux propriétés fondamentales des LS : l'iconicité et la multilinéarité des paramètres manuels et non manuels du corps, qui permettent d'exprimer simultanément plusieurs informations. Ces travaux servent de base à la création de programmes pédagogiques adaptés. La reconnaissance officielle de la LSF en 2005, puis la mise en place du CAPES en 2010, marquent une étape importante pour son intégration à l'école et à la société.

Depuis les années 2020, la recherche sur les LS s'élargit : psycholinguistique, création artistique, discours poétique, anthropologie du geste, ou encore technologies numériques. Malgré ces avancées, la place réelle de la LS dans l'éducation reste fragile. Dans un monde de plus en plus numérique, une question demeure : comment une langue du corps, du regard, de la présence, continuera-t-elle à vivre, évoluer et se transmettre ?

Références

Cuxac, C. (2000), La Langue des Signes Française (LSF) - Les voies de l'iconicité. *Faits de Langues*. N° 15-16. Ophrys, Paris.

Fusellier-Souza, I. (2004), *Sémiogenèse des langues des signes. Etude de langues de signes primaires (LSP) pratiquées par des sourds brésiliens*, Thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes - Saint Denis.

Nyst, V. (2003), « The phonology of name signs : a comparison between the sign

languages of Uganda, Mali, Adamorobe and the Netherlands », dans Baker *et al.* (eds) *Cross-linguistic perspectives in sign language research*, Signum, Hamburg, pp. 71-80.

Yau, Shun-chiu., 1992, *Création Gestuelle et début du langage - Création de langues gestuelles chez les sourds isolés*. Hong Kong. Éditions Langages Croisés

Apports de la sociolinguistique de la langue des signes française

Diane Bedoin et Pauline Rannou, Université de Rouen Normandie, Laboratoire DYLLIS (UR 7474)

La sociolinguistique des langues des signes (LS) est en fort développement à l'international depuis les années 2000, comme en témoignent l'ouvrage de référence édité par Ceil Lucas (2001) et le récent numéro de *Journal of Sociolinguistics* consacré à ce champ de recherche (Kusters & Lucas, 2022). Aucune référence aux travaux sociolinguistiques sur la langue des signes française (LSF) n'y est pourtant recensée. Nous proposons ici un état des lieux des recherches en sociolinguistique de la LSF, en revenant sur leur contexte d'émergence en France, en valorisant les renouvellements récents puis en soulignant quelques perspectives.

À quoi s'intéresse la sociolinguistique de la LSF ?

La sociolinguistique concerne l'étude des langues en société. Les travaux en sociolinguistique de la LSF s'intéressent au statut des langues en présence – notamment le français et la LSF –, aux pratiques de leurs locuteurs – enfants ou adultes, sourds ou entendants – et aux discours tenus sur leur(s) langue(s) par les acteurs concernés – dans la sphère politique, sociale ou encore éducative.

Quels ont été les travaux pionniers en sociolinguistique de la LSF ?

La sociolinguistique de la LSF a émergé dans les années 1990. Il s'agissait de contribuer à la reconnaissance de la communauté sourde et de la LSF, trop longtemps méconnues et minor(is)ées. Deux pôles de formation et de recherche se sont développés en France : à l'Université de Rouen et à l'Université de Grenoble. Le premier numéro de la revue de sociolinguistique *Glottopol* consacré aux langues des signes dont la LSF, coordonné par Richard Sabria (2006) et auquel contribue Agnès Millet, en témoigne. Ces deux traditions se poursuivent aujourd'hui, tout en se renouvelant.

Quels concepts sont aujourd'hui mobilisés en sociolinguistique de la LSF ?

La sociolinguistique des LS, et de la LSF en particulier, présente les mêmes lignes de force que la sociolinguistique traitant des langues vocales (LV), même si certaines spécificités sont à souligner. Précisons que, sans que nous prétendions à l'exhaustivité, les travaux cités sont jugés significatifs dans le champ.

Concernant la variation et les contacts de langue, les travaux de Legeden, Blondel et collaborateurs (2011) explorent les écrits en contexte de surdité et notamment les SMS « sourds ». Ils mettent en évidence la complexité à l'œuvre dans ces écrits : il existe, d'une part, des variations liées aux contacts de langues ou variétés (dont français, LSF, créole réunionnais) et, d'autre part, des caractéristiques de l'écriture-SMS dont certaines sont proches de l'oralité. Certains indices ou marqueurs se révèlent spécifiques au contexte de surdité, d'autres sont en partage avec tous les scripteurs.

La thèse de Hutter (2011), reprise en partie dans Delamotte (2016), interroge la LSF comme participant de la diversité linguistique. Plutôt que de se centrer sur les procédés linguistiques de variation des signes, la thèse identifie les représentations épilinguistiques de la variation chez les locuteurs de LSF. Par ailleurs, de rares travaux, souvent émanant d'étudiants, explorent la variation à travers les registres de langue en LSF. C'est le cas de mémoires d'étudiants sourds de la Licence professionnelle *Enseignement de la LSF en milieu scolaire* de l'Université Paris 8, d'étudiants interprètes (Del, 2015 ; Laviech, 2009, notamment) ou d'interprètes français/langue des signes française (Jeggli, 2020).

Concernant les normes et la standardisation, Boutora et Fusellier-Souza (2009) soulignent les facteurs sociolinguistiques propres à la LSF qui est une langue sans territoire géographique dédié, souvent non transmise par filiation, à tradition orale (sans forme graphique). Ils sont importants à prendre en compte dans le

processus de standardisation de la LSF, notamment si celle-ci est utilisée comme langue d'enseignement et non uniquement comme langue enseignée. Ces autrices évoquent les obstacles, tel le manque de ressources pédagogiques adaptées et de manuels d'enseignement.

Concernant le bi-multilinguisme, Estève et Mugnier (2017) s'inscrivent dans une approche bilingue et multimodale. Leur objectif est de rendre compte des pratiques communicatives des enfants sourds dans leur développement langagier et des adultes sourds dans leurs interactions quotidiennes. Un ensemble de ressources langagières s'avère ainsi disponible, qu'elles soient orales (au sens de face-à-face) – en français avec ou sans langage parlé complété (LPC) et en LSF – ou écrites. S'attachant à montrer les fonctionnalités remplies par chacun de ces médias, les autrices préconisent de ne pas réduire le répertoire langagier des locuteurs sourds à l'opposition entre vocalité et gestualité, ni, donc, entre oralisme et gestualisme.

Concernant les représentations et les attitudes vis-à-vis de la surdité, les travaux de P. Rannou (2020, voir ici même P. Rannou & D. Bedoin) portent sur les parcours de parents entendants d'enfants sourds qui découvrent le « monde » de la surdité, la communauté sourde et la LS. Certains s'en emparent, d'autres maintiennent leur distance. Ce travail important rend compte de l'expérience des parents concernés, en complément du point de

vue des professionnels du soin et de l'éducation qui les accompagnent – davantage mis en avant dans les études.

Ces divers travaux sociolinguistiques contribuent à la réflexion sur les politiques linguistiques et éducatives, afin de mieux comprendre la place pour une éducation bilingue en France. La question des choix linguistiques pour l'éducation des élèves sourds touche à la socialisation langagière, aux effets identitaires mais relève aussi d'enjeux glottopolitiques.

Quelles perspectives en sociolinguistique de la LSF ?

Les études envisagées concernent des niveaux et des locuteurs peu pris en compte jusque-là. D'une part, si la place de la LSF dans l'enseignement (premier et second degrés) a été étudiée, des travaux en cours s'intéressent à LSF académique dans les formations universitaires ou à la LSF professionnelle pour des métiers émergents (Estève & Montigon, 2019). D'autre part, la place de la LSF est également interrogée par rapport aux autres langues (vocales et signées) en présence, notamment dans le cas de sourds migrants ou issus de l'immigration (Bedoin, 2024).

Pour aller plus loin :

Bedoin (2024) <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01434632.2024.2390570#abstract>

Boutora & Fusellier-Souza (2009) https://www.researchgate.net/publication/325615508_La_Langue_des_Signes_Francaise_langue_enseigne_e_et_langue_d'enseignement_un_etat_des_lieux

Delamotte (2016) <https://normandie-univ.hal.science/hal-02374667/document>

Estève & Montigon (2019) <https://doi.org/10.4000/lidil.7060>

Estève & Mugnier (2017) http://www.aps.edu.pl/media/879915/selected_issues_21-04-2017.pdf

Ledegen, Blondel, Gonac'H, Seeli (2011) <https://hal.science/hal-00879337/>
Rannou (2020) <https://journals.openedition.org/glottopol/553#quotation>

Les *Deaf Studies* (Études Sourdes) : apports aux études sur les langues des signes

Andrea Benvenuto, Fabrice Bertin, Olivier Schetrit (CEMS-EHESS-CNRS)

Depuis une cinquantaine d'années, les recherches sur les Sourds et les langues des signes (LS) ont provoqué un tournant majeur dans le regard porté sur ces derniers. La surdité, auparavant considérée comme une déficience traitée presque exclusivement sous l'angle de la réparation médicale, est revenue en force dans les sciences sociales à partir des années 1970. Le changement se produit lorsque c'est la vie des personnes sourdes – et non leur surdité physiologique considérée comme une déficience – qui devient le centre d'intérêt des chercheurs. Le point de vue des Sourds et l'analyse de ce qu'ils sont et vivent au quotidien – plutôt que ce que les médecins ou les pédagogues veulent qu'ils soient – deviennent dès lors une donnée-clé pour la recherche.

L'influence des mouvements pour les droits civiques aux États-Unis, ainsi que le mouvement de mai 68 en France, ont notamment contribué à ce déplacement de point de vue sur les Sourds et la surdité : des sciences médicales vers les sciences sociales ; des spécialistes qui parlent à la place des sourds vers la prise de parole

des Sourds eux-mêmes ; de la surdité conçue comme une tragédie vers une réalité perçue comme une richesse et comme l'expression de la diversité humaine. Or, c'est dans ce contexte qu'émergent, aux États-Unis, les *Deaf Studies* – expression attribuée à Frederick C. Schreiber en 1971 –, nourrie d'abord de linguistique des LS, puis de l'ouverture à d'autres disciplines des sciences sociales.

Diffusées en France à partir du milieu des années 1970 sous l'influence du sociologue Bernard Mottez (CNRS) et du sociolinguiste Harry Markowicz (Université de Gallaudet), les *Deaf Studies* anglosaxonnes ont irrigué les pratiques professionnelles et la recherche française, via, notamment, la revue *Coup d'œil* éditée par Mottez et Markowicz au Centre d'étude des mouvements sociaux (et bientôt en ligne [ici](#)). Ces *Deaf Studies* de la première heure se sont attachées à décortiquer les mécanismes de l'oppression linguistique et culturelle vécue par les Sourds et ont théorisé le statut des LS en décrivant ces derniers comme une *minorité linguistique*. Dès lors, le regard porté sur ce que les locuteurs font

de la langue des signes - et vice versa -, a influencé une partie des chercheurs et des recherches en sciences du langage, notamment en France, en ouvrant la linguistique à un véritable dialogue avec les sciences sociales. L'interdisciplinarité est devenue à la fois un héritage de la réorientation donnée par les *Deaf Studies*, et une condition de la recherche, tant l'analyse des langues des signes ne peut être déliée des contextes historiques, politiques et sociolinguistiques de ses locuteurs.

Dans les années 2000, une nouvelle vague de chercheurs, dont plusieurs Sourds, opère un renouvellement du champ. Outre l'étude des objets « classiques » tels que la culture et l'identité sourdes, la littérature déploie aujourd'hui une diversité de concepts tels que ceux de *deafhood* (Ladd, 2003), *deaf gain* (Bauman, Murray, 2014), *deaf space* (Gulliver, 2009). Elle mobilise une diversité d'approches : ainsi, par exemple, l'introduction du concept d'intersectionnalité pour étudier les multiples systèmes d'oppression a fait émerger les *Black Deaf Studies* ou *Feminist Deaf Studies*, etc.

L'accès récent d'universitaires sourds aux postes de chercheurs s'accompagne en outre d'une réflexion critique sur la place qu'ils/elles occupent au sein des équipes de recherche et sur la place de la LS comme langue de production du savoir. Nous nous proposons ainsi depuis une dizaine d'années de traduire et diffuser les travaux issus des recherches francophones et de la tradition anglo-saxonne des *Deaf Studies* et de mener une réflexion critique sur le champ. Pour interroger les modes de production et de transmission des savoirs, nous menons actuellement le projet « Donner corps aux archives ». Ce projet vise à interroger les archives sourdes, à penser leur matérialité et leur pérennisation, ainsi qu'à façonner de nouvelles manières d'écrire l'histoire sourde. Par ailleurs, il ambitionne de constituer une archive numérique des sources historiques et artistiques, qui soit ouverte, accessible et plurilingue.

Les *Deaf Studies* ont, ainsi, été décisives à l'heure d'intéresser les sciences sociales à l'étude des Sourds et des langues des signes. Ces sciences sociales, telles que pratiquées en France, ont eu

en retour la particularité de s'attarder moins sur ces "objets" ou sur la définition de catégories spécifiques, que sur l'analyse des interactions entre les locuteurs et les langues ou sur ce qui fait différence dans les usages des langues, des corps, des normes entre Sourds et entendants (Mottez, 2006; Benvenuto et al., 2020). Privilégier la recherche menée avec les Sourds, dans des équipes qui maîtrisent la langue des signes, langue de travail et de communication, ne relève donc pas d'une démarche militante - comme on a pu nous le reprocher -, mais d'une manière de pratiquer la recherche en se confrontant au terrain et à toutes ses composantes.

Pour aller plus loin :

- Mottez, B. *Les Sourds existent-ils ?* Textes réunis et présentés par Andrea Benvenuto, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Benvenuto, A., Fabrice Bertin, Julie Chateauvert, Pierre Schmitt, Soline Vennetier (2020). Préface au livre *Être Sourd aux Etats-Unis. Les voix d'une culture*. Traduit de l'anglais par Soline Vennetier. Editions de l'EHESS. En ligne: <https://deafstudies.hypotheses.org/796>
- Benvenuto, A., Fougère B., Schetrit, O. (scénario et réalisation) (2024). *Diaporama Signé* « Moi, Alexandre Pétin, photographe des premiers Jeux silencieux de Paris ». D'après une idée originale d'Andrea Benvenuto. Production DIA, PHS, EHESS. <https://www.canal-u.tv/chaines/ehess/moi-alexandre-petin-photographe-des-premiers-jeux-silencieux-de-paris>
- Benvenuto, A. & Schetrit, O. (2023), Conférence-performance « Vivez la Deaftopie ». Présentée au Festival Allez Savoir, Voyage en utopie de l'EHESS à Marseille. <https://www.youtube.com/watch?v=dtSb65l6tDA>

Deaf Studies, de quoi parle-t-on ?

Les *Deaf Studies* sont un domaine de recherche qui s'intéresse à la culture sourde, aux langues des signes et à la vie quotidienne des personnes sourdes, non pas en les considérant comme "déficientes", mais comme porteuses d'une culture et d'une langue à part entière.

Petit historique

Pendant longtemps, les personnes sourdes étaient vues uniquement comme des malades à "soigner". On essayait de les faire parler au lieu de leur apprendre à lire, écrire ou signer. Mais à partir des années 1970, notamment avec les mouvements pour les droits civiques, une nouvelle approche est née :

- On commence à écouter les Sourds eux-mêmes ;
- On voit la surdité comme une différence, et non comme un handicap à corriger ;
- On s'intéresse à la langue des signes et à la culture sourde.

Quel objet d'études ?

- L'histoire et la culture sourde en premier lieu ;
- Les langues des signes (comme la LSF ou l'ASL, *American Sign Language*) ;
- Les discriminations vécues par les personnes sourdes ;
- La façon dont les personnes sourdes vivent, s'organisent, créent de l'art, etc.

Quelques concepts qui sont liés :

- **Deafhood** : ce que cela signifie d'être sourd dans une société entendant ;
- **Deaf gain** : ce que la surdité apporte à la société (et non ce qu'elle enlève) ;
- **Deaf space** : comment les lieux peuvent être pensés pour mieux correspondre aux besoins visuels et culturels des Sourds.

Un domaine dynamique

Aujourd'hui, de plus en plus de chercheurs sourds mènent leurs propres recherches et la question se pose de la production du

savoir directement en langue des signes. Les *Deaf Studies* dialoguent aujourd'hui avec d'autres *Studies* tels le féminisme (*Women Studies*), les études noires (*Black Studies*), questions queer (*Queer Studies*).

Défi actuel :

Le projet actuel « Donner corps aux archives » a pour objectifs :

- De collecter et préserver les vidéos, témoignages et œuvres des personnes sourdes ;
- De mettre en place une archive numérique multilingue et accessible ;
- Mais aussi de réfléchir à comment écrire l'histoire des Sourds autrement.

Les *Deaf Studies* commencent seulement à se faire une place dans la recherche française. Il reste du chemin :

- Peu de politiques publiques prennent encore en compte ces travaux ;
- L'accès des Sourds à l'université reste difficile.

Mais l'objectif est clair : **donner la parole aux Sourds, dans leur langue, sur leur histoire.**

Où en est-on avec l'histoire sourde ?

Fabrice Berfin, docteur en histoire, École des hautes Études en Sciences sociales (EHESS)

Yann Cantin, docteur en histoire, UMR 7023 SFL (Université Paris 8 et CNRS)

Longtemps considérée comme non-existante, l'histoire sourde connaît une croissance assez rapide depuis 50 ans. Des écrits ont été produits au cours du XIX^e siècle présentant quelques personnalités exceptionnelles, sans trop approfondir, et évitant surtout de pointer l'existence d'une transmission culturelle - ce qui aurait supposé l'existence d'une histoire sourde. Par-delà ce déni, qui a pesé tout au long du XX^e siècle, l'intérêt a émergé à partir des années 1970, et les premières études sont souvent portées par des bénévoles comme Bernard Truffaut, *Sourd*, pour ne citer que le plus connu.

La raison de cet intérêt nouveau réside dans la reconnaissance de l'existence d'un groupe de personnes structuré par la présence d'une langue spécifique. Dans le contexte du Réveil Sourd (1975-1990), on se centre d'abord sur la question de l'histoire de l'éducation des sourds, centrale depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, pour comprendre l'impact de la politique éducative adoptée depuis le congrès de Milan. La participation d'universitaires comme Christian Cuxac, linguiste, ou Alexis Karacostas, médecin psychiatre a été déterminante. Et le résultat, au milieu des années 1980, a été une histoire de l'éducation des sourds assez claire et exhaustive concernant la rivalité entre les pédagogies oraliste et gestualiste au cours des XVIII^e et XIX^e siècles et, largement traitée, la question du congrès de Milan.

Néanmoins, Bernard Truffaut pose, dès 1993, la question de savoir si l'histoire sourde doit se confondre avec celle écrite sur les Sourds par les entendants. Surgit ainsi la nécessité de comprendre, *de l'intérieur*, le parcours des personnages historiques de la communauté sourde, pour pouvoir construire une historiographie riche. De plus en plus de Sourds, chercheurs essentiellement bénévoles et, parfois, universitaires, élargissent l'historiographie sourde sur trois axes nouveaux et complémentaires à celle de l'histoire de l'éducation : les associations sourdes, les biographies de personnalités, et l'histoire de la langue des signes. Cette diversification (1995-2005) représente la seconde étape de ce processus.

La troisième étape, qui démarre aux alentours de 2005, est la professionnalisation de la recherche, d'abord portée par des doctorants, Sourds et entendants, et dont l'EHESS a été la matrice essentielle. Le contenu de ces doctorats montre une diversification assez importante, qui s'est poursuivie avec la professionnalisation de ces doctorants, souvent des Sourds : l'histoire de l'art sourd (O. Schetrit, 2016), celle des sourdaveugles (S. Vennetier, en cours), la représentation de la gestuelle des mains dans l'art (T. Dimova, 2017), une réflexion autour des utopies sourdes (Gil, 2020) et donc de la littérature (orale) sourde. Déjà bien avancée dans les autres pays, celle-ci commence à prendre racine en France au travers d'ouvrages et de conférences (par ex Dalle, 2025). Alimenté par cette diversification, le champ connaît une visibilité croissante dans la société française au travers d'articles, d'ouvrages, d'émissions à la radio et à la télévision (*L'Oeil et la Main* essentiellement, avec *L'Âge d'Or de la langue des signes*, en 2018), et, finalement, d'une exposition au Panthéon en 2019 (*L'Histoire Silencieuse des Sourds*, du 18 juin au 9 octobre 2019), centrée

sur l'histoire de la communauté sourde, après celles organisées à la Sorbonne en 1989 (*Le Pouvoir des Signes*, du 13 décembre 1989 au 22 janvier 1990) qui était consacrée surtout à l'histoire éducative, ou encore à l'INJS en 1994 focalisée, elle, sur le sport sourd et l'éducation physique de l'enfant sourd (*A corps et à cri*, du 6 avril au 27 mai 1994).

Concernant l'histoire de la langue des signes, Yves Delaporte et Françoise Bonnal enclenchent à compter des années 2000 la recherche sur cette histoire mal connue d'une langue non écrite, et posent la question des racines de cette langue. Leurs travaux, fondés sur l'analyse des dictionnaires existants, dont le plus ancien, celui de l'Abbé Ferrand, ne date que de 1784, deviennent la référence et la base pour les recherches postérieures qui visent à comprendre les racines du lexique de la LSF antérieurement au XVIII^e siècle.

Aujourd'hui, la recherche en histoire sourde est florissante. Mais elle reste éparse, difficilement accessible, sans structure dédiée pour la fédérer et la faire rayonner. Il est temps d'y remédier. Vingt ans après la loi de 2005, deux chantiers s'imposent :

- La création d'une revue dédiée à l'histoire sourde;
- L'adaptation de ces contenus à l'enseignement et à la formation des jeunes sourds.

Deux urgences. Deux engagements. Deux défis que nous faisons nôtres.

Pour aller plus loin :

Dalle, J. *Quelles oeuvres pour la littérature sourde ?*, conférence à l'université de Lille, 21 janvier 2025, en ligne <https://webtv.univ-lille.fr/video/13054/quelles-oeuvres-pour-la-litterature-sourde>

Gil, C. *Deaftopia: utopian representation and community dreams by the deaf*, thèse de philosophie, université de Lisbonne, 2020, <https://ciencia.ucp.pt/en/publications/deaftopia-utopian-representation-and-community-dreams-by-the-deaf>

Poésies Sourdes, *Gazette poétique et sociale*, n° 11, 2020, <http://plaineepage.com/editions/artmatin/gps11.htm>

"L'âge d'or de la langue des signes", *l'Oeil et la Main*, France 5, 2018, <https://youtu.be/IKKknfCplDY?si=RMPtFgeLVbtCS948>

"Ouvrir la voie à l'histoire des Sourds", *la Grande table d'été*, Radio France, 2019, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-grande-table-d-ete/ouvrir-la-voie-a-l-histoire-des-sourds-9251812>

L'enseignement et la compréhension des sciences en LSF : la nécessité des néologismes

Raphaël Fruchard, Camille Ollier, Anthony Valla, de STIM Sourd France et
Claire Dartyge, Sandigliane du Sordet, Roméo Hatchi, de Sign'Maths, Toulouse

"Stéréoisométrie", vous ne voyez pas ce que ça veut dire? "Modulo", non plus ?

Pour rendre une notion compréhensible, assimilable, il est nécessaire que son expression en LSF soit fluide, et ce, grâce à un vocabulaire adapté et spécifique, où le concept trouve sa place dans la langue, tout en respectant la dynamique lexicale et grammaticale de la LSF mais aussi l'imaginaire iconologique et cognitif de l'élève-étudiant. Ce dernier point est en opposition frontale avec l'épellation dactylogologique¹ pratiquée dans certaines LS. Ainsi par exemple de P-O-L-Y-N-O-M-I-A-L en *American Sign Language* (la LS américaine) versus le signe iconique [Polynôme] en LSF, qui, signé comme « puissances successives de x qui diminuent », nous fait entrer directement dans le concept de « polynôme ».

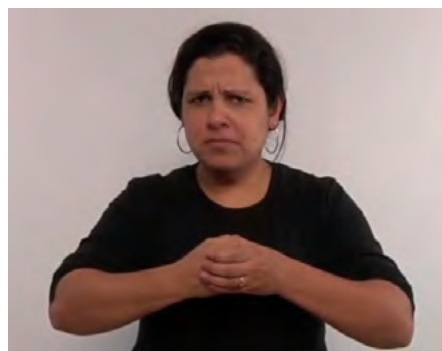
L'enseignement des sciences en LSF met en œuvre plusieurs modalités d'expression : le français écrit, la LSF mais aussi les sciences à l'écrit et les sciences en LSF pour les explications et exposés oraux ou le dialogue entre pairs. Quel n'est pas le désarroi d'un chercheur, d'un enseignant, d'un interprète ou d'un étudiant sourd qui ne parvient pas à reproduire, exposer ou expliquer sa réflexion scientifique en LS de façon satisfaisante ? Pour cela il faut développer un corpus de signes spécifique ! Mais on ne peut le construire seul.

Mettons nous à la place d'un Sourd² scientifique. S'il veut créer des signes spécifiques, il lui faudrait faire comme les Entendants qui procèdent par emprunt et sur la base d'un consensus de leur communauté scientifique internationale ? Ce deuxième point n'a pas de sens au vu du très faible nombre de Sourds scientifiques en France : selon le rapport de la DREES écrit en 2014, moins de 5% des Sourds profonds ont un diplôme d'études supérieures, en France ! On peut imaginer au niveau mondial !

Pour contourner cette impasse, les Sourds français étudiants et enseignants en sciences ont créé le groupe Sign'Maths et l'association STIM, qui développent la terminologie en LSF respectivement en mathématiques et dans l'ensemble des sciences dites « dures » Comment procèdent ces

deux équipes ? Rassemblez trois profils différents de personnes connaissant toutes la LSF : un scientifique, qui explique le concept concerné et en extrait les spécificités, un linguiste, qui vérifie que le néo-signé créé correspond aux normes de la LSF, enfin un pédagogue, qui s'assure que ce nouveau signe soit assimilable et compris par le grand public sourd. La bonne recette, c'est d'être capable de remonter au concept qui correspond au mot scientifique, pour en déduire le signe scientifique en LSF correspondant.

Ainsi, par exemple, lors du dernier séminaire STIM, les participants du groupe "informatique" ont créé un signe pour le mot « Pare-Feu ». Il était impossible d'imaginer un signe cohérent à partir du français sans faire de *français signé*³ [comme CONTRE FEU]. Il a fallu analyser le concept de pare-feu : un logiciel qui filtre les informations entrantes et bloque tout virus-programme malveillant, tel un douanier avec sa barrière. Et voici le signe obtenu : de la main gauche en configuration L⁴, on figure l'écran d'ordinateur, de l'autre main la barrière qui s'élève et s'abaisse



Plus basique mais très débattu aux débuts de Sign'Maths, "nombre premier". Une idée naturelle était d'utiliser les signes connus en LSF pour "nombre" et "premier" mais cela induisait les élèves en erreur : certains d'entre eux crurent que ce terme désignait le « premier nombre (d'une liste) » ou encore que le chiffre « 1 était premier ».

Pour illustrer la définition mathématique selon laquelle un nombre premier est un nombre divisible uniquement par lui-même et par 1, nous avons eu l'idée de former un cercle avec les 2 mains en configuration C⁵, emboîtées, inséparables.

Ainsi, on comprend qu'un tel nombre ne peut être décomposé. Cette configuration est ensuite utilisée pour d'autres notions proches : décomposer (<https://signmaths.univ-tlse3.fr/definition/decomposer/>), multiple (<https://signmaths.univ-tlse3.fr/definition/multiple/>), diviseur, etc., ce qui permet de garder une certaine cohérence linguistique et conceptuelle.

Libre au public d'adopter le néo-signé ou non : il le prend tel quel, le modifie, l'ignore, ou bien le refuse carrément. C'est une langue vivante ! Il n'est pas du tout dans l'esprit des deux équipes, portées par des bénévoles, de prétendre faire autorité sur un signe scientifique. Elles s'efforcent, au contraire, pour chaque mot scientifique, de proposer un signe qui fait consensus dans un petit échantillon de personnes venant d'horizons différents, et de rester ouvertes à toute évolution linguistique. STIM et Sign'Maths sont simplement l'interface entre une idée née d'un petit groupe et le grand public, via leurs sites web respectif (<https://www.stimsourdfrance.org/> & <https://signmaths.univ-tlse3.fr/>) et leurs actions publiques.

Alors, au final, que préférez-vous : épeler A-C-I-D-E A-C-E-T-Y-L-S-A-L-I-C-Y-L-I-Q-U-E ou utiliser un signe simple, explicite et direct ?

¹ La dactylogologie est un ensemble de signes représentant les lettres de l'alphabet. L'épellation dactylogologique consiste à épeler un mot en toutes lettres, ce qui est fastidieux en LSF.

² Sourd, avec la majuscule, se réfère à une personne qui connaît la LSF et qui s'y identifie culturellement en plus d'être une personne sourde d'un point de vue strictement physiologique (i.e., en plus d'être un sourd avec une minuscule)

³ La LSF a une grammaire qui lui est propre et qui est très différente de celle du français. Le français signé n'est qu'une succession de signes de la LSF qui suivent la syntaxe (linéaire) du français.

⁴ La main forme un L avec l'index et le pouce.

⁵ La main forme un C avec tous les doigts repliés.

Entre corps et papier : tentatives de

Claudia S. Bianchini, EA 15076-FoReLLIS, Université de Poitiers et Claire Danet, Équipe GestualScript, ESAD d'Amiens

Les langues des signes (LS) font partie des langues strictement et foncièrement orales (c'est-à-dire, face-à-face), dans la mesure où les locuteurs, quel que soit leur pays ou la LS qu'ils pratiquent, n'ont pas massivement adopté de conventions permettant de les représenter graphiquement en vue d'une utilisation dans la vie quotidienne. La difficulté de développer un système d'écriture pour ces langues tient à leurs caractéristiques visuelles-corporelles et iconiques, qui bloquent toute tentative d'adapter des formes d'écriture conçues pour des langues vocales.

Toutefois, les signes sont dessinés dans des dictionnaires de LSF, des livres pour enfants [ill. 1], des manuels de LS [ill. 2], etc. Associés à des flèches, à une disposition adéquate dans l'espace graphique, parfois à des mots de français, ces dessins permettent aux sourds de produire d'authentiques textes qui se rapprochent de l'organisation visuelle des LS. Ces productions, souvent très personnelles, peuvent servir d'aide-mémoire, mais aussi à transmettre la culture sourde (cf. la fameuse partition de "Les pierres" de Victor Abbou [ill. 3] ou l'haïku « V » de Levent Berskardes [ill. 4]) ou encore à véhiculer des informations à un public sourd (cf. les schémas produits par Laurent Verlaïne [ill. 5] et étudiés par Pierre Guitteny (2008) ou encore les illustrations utilisées dans le service fax du 114, le numéro d'urgence pour les sourds). Ces représentations des LS sont aussi utilisées par les professeurs dans les écoles bilingues, ou par les interprètes de LS lorsqu'ils se préparent, ou bien encore lors des formations en LS ou de LS, comme celle proposée aux agents du 114 à l'Université de Grenoble. L'ensemble de ces solutions graphiques servant à véhiculer des concepts en LS est l'une des origines du système AZVD [ill. 6], développé au laboratoire LISN de l'Université Paris-Saclay (Filhol, 2021).

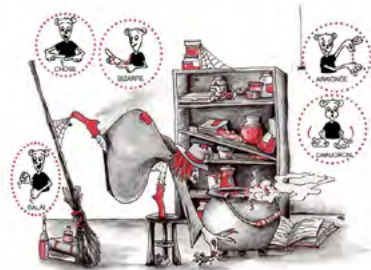
Les tentatives pour coucher les LS sur le papier ne se limitent toutefois pas à ces productions personnelles. Bien qu'ils n'aient pas été massivement adoptés par la communauté sourde, des systèmes de notation des LS voient le jour régulièrement : le plus ancien est la *Mimographie* de Bébien (1825) ; le plus diffusé aujourd'hui est probablement *SignWriting*, qui existe depuis les années 1980 (Sutton, 1981 ; Bianchini, 2012), mais qui n'a jamais pris en France ; le seul système qui ait visé à transcrire d'emblée le discours en

LSF est *D'Sign* de Paul Jouison (Jouison, 1995 ; Garcia, 2004), qui fait l'objet d'une tentative de valorisation par Bruno Mourier (2025) [ill. 7]. On recense aussi en France la *Signographie* [ill. 8] de Nadia Bourgeois (qui a fait l'objet de son mémoire de master ; Bourgeois, 2009), la *Signécriture* de Félicie De Monti (2009) et la *Signographie Manuelle* de Yaelle Pierrat (2014). À l'étranger, citons *Si5s*, *ASLwrite*, *SignScript*, *Visiografia*, *Escrita das línguas de sinais (ELIS)*, *Sistema de escrita para línguas de sinais (SEL)*, *DeafMax*, *Gebareniconen*, et bien d'autres (cf., pour un aperçu de ces systèmes, Bianchini, 2024 ; 2025).

Les langues des signes sont, certes, les langues des locuteurs, mais elles sont aussi un objet d'étude des linguistes. Or, ces derniers ont besoin de développer des systèmes de transcription qui permettent de décrire de manière fine, fidèle, lisible et requêtable les données de langues des signes. Ce besoin est concomitant des débuts de la linguistique des LS : William Stokoe, fondateur du champ, avait lui-même développé une notation [ill. 9], qui visait à garder une trace des trois paramètres manuels (peu après devenus quatre) selon lesquels s'analysaient, pour lui, les signes des dictionnaires. La plupart des systèmes inventés depuis, comme *HamNoSys* [ill. 10], sont une variante affinée du système de Stokoe : ils restent centrés sur la représentation des paramètres manuels. En France cependant, depuis dix ans, l'équipe GestualScript de l'ESAD d'Amiens, en collaboration avec les laboratoires FoReLLIS (Université de Poitiers) et DyLIS (Université de Rouen-Normandie), travaille au développement de *Typannot* [ill. 11] (Boutet, 2018 ; Danet *et al.*, 2021), un système de transcription phonologique de la LS et de la gestualité co-verbale qui vise une description cohérente et requêtable de l'ensemble du corps tout en garantissant la lisibilité humaine des données.

Les systèmes graphiques permettant de représenter les LS sont globalement peu diffusés et peu documentés, voire idiosyncratiques et éphémères, l'évaluation de leur impact réel sur la communauté sourde restant difficile. Il s'agit toutefois de démonstrations de l'investissement dans la question de l'écriture des LS, qui pourrait un jour conduire au développement d'un système trouvant enfin la faveur massive de la communauté sourde.

Représentations graphiques



ill. 1, « La Sorcière Canimo », de Monica Companys.



ill. 3, Script « les pierres » de Victor Abbou



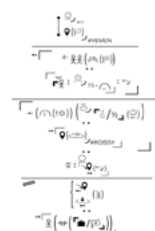
ill. 2, Manuel de LS. Voir www.commentcasesigne.fr.



ill. 5, Schématisation "Audiogramme", de Laurent Verlaïne.



ill. 4, Poésie « V » de Levent Berskardes.



ill. 6, Système AZVD de Michael Filhol.

représentation graphique de la LSF

Bébian, R. A. A. (1825). *Mimographie ou essai d'écriture mimique propre à régulariser le langage des sourds-muets*. Paris : Éditions Louis Colas.

Bianchini, C. S. (2012). *Analyse métalinguistique de l'émergence d'un système d'écriture des langues des signes : SignWriting et son application à la langue des signes italienne (LIS)*. (Thèse de doctorat). Université Paris VIII / Università degli Studi di Perugia.

Bianchini, C. S. (2024). *(D)écrire les langues des signes : une approche grapholinguistique aux langues des signes* (Grapholinguistics and its Applications, 8). Brest : Fluxus Éditions.

Bianchini, C. S. (2025, à paraître). Notation systems for Sign Languages in the Germanic area. In D. Meletis, M. Evertz-Rittich, & R. Treiman (Eds.), *Handbook of Germanic writing systems*. Berlin : De Gruyter.

Bourgeois, N. (2009). *La signographie*. (Mémoire de recherche de master). Université Paris VIII.

Boutet, D. (2018). *Pour une approche kinésiologique de la gestualité*. (Synthèse d'HDR). Université de Rouen-Normandie.

Danet, C., Boutet, D., Doan, P., Bianchini, C. S., Contesse, A., Chevrefils, L., Rébulard, M., Thomas, C., & Dauphin, J.-F. (2021). Transcribing sign languages with TYPANNOT: The typographic system that retains and displays layers of information. *Grapholinguistics and its Applications*, 5(2), 1009-1037.

De Monti, F. (2009). *La Signécriture : présentation en LSF*. [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=n-RKz0gWCD4>

Filhol, M. (2021). *Modélisation, traitement automatique et outillage logiciel des langues des signes* (Synthèse d'HDR). Université Paris-Saclay.

Garcia, B. (2004). Paul Jouison et la construction d'un regard scientifique sur la Langue des Signes Française (LSF). In C. Cuxac (Éd.), *Regards sur l'histoire de la linguistique de la Langue des signes française* (Surdités, n° 5-6, pp. 97-119).

Guitteny, P. (2008). Langue des signes et schémas. In *Journée d'étude « La construction de l'espace chez les enfants sourds »*, INSHEA, Paris.

Jouison, P. (1995). *Écrits sur la langue des signes française*. Paris : L'Harmattan.

Mourier, B. (2022). Communication orale. In Journées du Labo Arts Résonances « Traces, supports et transmission 2 », Barjol.

Pierrat, Y. (2012). *La Signographie Manuscrite YaelLE*. [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=2oGY0ATF2ZY>

Sutton, V. (1981). *Lessons in SignWriting*. La Jolla, CA : Center Sutton Movement Writing

Écritures



ill. 7, D'Sign valorisé Haïku en LSF, de Bruno Mourier.



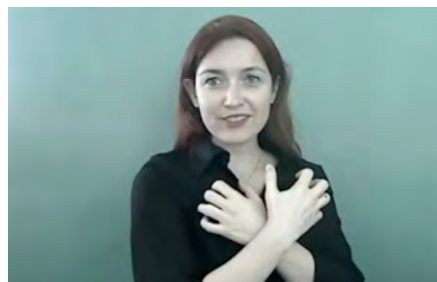
ill. 8, Signographie

« loi 2005, après 20 ans, les sourds sont-ils accessibles à 100% ? » de Nadia Bourgeois.

Transcriptions



ill. 10, HamNoSys de l'université de Hambourg



[]√C±√C√X.

Stokoe



ill. 11, Typannot de GestualScript.

Pratiques artistiques sourdes en langue des signes : un regard anthropologique

Olivier Schetrit, docteur en Anthropologie (EHESS), ingénieur de recherche CNRS au CEMS
(Centre d'étude des mouvements sociaux) (EHESS-CNRS-INSERM-PHS)

Ces cinquante dernières années, la langue des signes (LS) a obtenu sa reconnaissance sur la scène artistique comme moyen d'expression privilégié des artistes Sourds. Ce mouvement, participant du *Réveil Sourd* en France, s'est traduit notamment par la fondation, en 1976, de l'International Visual Théâtre (IVT), berceau de la création théâtrale en LSF. Au fil du temps, cette langue est devenue non seulement un outil artistique et esthétique, mais aussi un levier politique d'émancipation, permettant sa mise en valeur par les artistes sourds. Les pratiques artistiques en LS constituent un champ d'exploration singulier, mêlant création, transmission et revendication culturelles. L'art devient un moyen d'existence où le corps est central. Face aux injonctions médicales et sociales normatives qui s'attachent à réparer la surdit , les personnes sourdes déconstruisent ces normes pour interroger l'identité sourde et l'art joue un rôle essentiel dans ce processus. Notre approche anthropologique questionne la place du corps Sourd dans les processus de création, les enjeux et formes de traduction visuelle « PI sourdes »¹.

La création sourde en LS a abouti à une diversité de pratiques qui réinventent les formes d'expression, de mise en scène, d'esthétique, visuelle-gestuelle ou mixant les langues, LS et langue vocale. Ainsi, les *chansignes*², *poésignes*, *chorésignes* (**Figure 1**) et le *Visual Virtuel* (par ex. « Tabou », Sophie Scheidt, 2018) explorent un jeu de corporalité original : gestualité, mouvement, rythme et spatialité. Les créations en LS et les formes d'écriture³ artistique elles-mêmes élargissent les normes des cadres artistiques traditionnels : poésie visuelle, performance ou musicalité sourde. Les arts visuels (peinture, sculpture, photographie), en LS ou non, enrichissent ce corpus.

L'intégration de la LS dans l'art contemporain soulève des enjeux interdisciplinaires et interroge la *Visual Culture* ou le positionnement des artistes sourds, notamment le rapport entre Sourds et entendants dans la production et la diffusion artistiques. La traduction et l'adaptation scénique permettent la transposition d'une œuvre d'origine en langue vocale en une œuvre signée qui intègre des éléments esthétiques propres à la culture sourde (*tradaptation*⁴). La collaboration entre artistes sourds et entendants intervient dans ce processus de traduction ou d'adaptation. La réflexion sur le type de traduction à effectuer s'étend aux spectateurs ciblés et aux adaptations nécessaires pour assurer la réception de l'œuvre. Ceci met en lumière les enjeux politiques du bilinguisme artistique et les tensions entre l'effort pour être accessible et le souhait de préserver l'autonomie artistique sourde.

Des disciplines diverses (histoire, anthropologie, linguistique, philosophie, esthétique, etc.) analysent ces œuvres selon deux approches distinctes. D'une part, *l'art des sourds*, influencé par des codes non sourds et sans référence à la culture sourde. D'autre part, *l'art sourd*, qui est un acte de résistance et de fierté, notamment esthétique, et qui affirme la LS comme un patrimoine à défendre (voir **Figure 4**).

Notre démarche ethnographique repose sur une longue immersion et, la LS ne disposant pas d'une écriture standardisée, sur l'utilisation de la caméra, fondamentale pour documenter et archiver

ces pratiques. Les témoignages d'artistes sourds, recueillis via des entretiens et nos observations de terrain, éclairent leur parcours créatif, leurs défis et les stratégies adoptées pour être reconnus dans le milieu artistique. En complément, un projet de banque de données visuelles, qui vise à regrouper photos, vidéos, entretiens filmés et écritures visuelles et intitulé « Donner corps aux archives » est en cours. L'objectif est, sur ces bases, d'analyser le rôle de l'art dans les mouvements sociaux de même que les liens entre création et politiques de réparation. À moyen terme, le dépôt de ces archives sur une plateforme multilingue devrait permettre la patrimonialisation de *l'art sourd* et, bien sûr, son usage pédagogique et scientifique.

Pour aller plus loin :

Benvenuto, A., & Schetrit, O., 2023 « International Visual Theatre (IVT) : amongst deaf identity repair processes and emancipatory impulse ». *Diffractions*, (7), 131-151. <https://doi.org/10.34632/diffractions.2023.12221>

Schetrit, O., 2013 « Chansignes et chorésignes, la théâtralisation chorégraphique de la contestation sociale de personnes sourdes », *Anthrovision 1.2 : Dépasser la violence par la création ?*. <http://anthrovision.revues.org/569>

Voir le chansigne créé à partir de la chanson « Indignez-vous » de HK et les Saltimbanks (mis en ligne le 10 avril 2012). <https://www.youtube.com/watch?v=YY2Sz2lwHjA>

¹ Reprenant le son 'pi', production labiale qui accompagne en LSF le signe dont le sens est 'typique', l'expression française « pi sourd », que l'on peut traduire par 'typiquement sourd', constitue (avec « entendant », « signeur », etc.), l'un de ces néologismes français familiers notamment à ceux qui s'intéressent aux Sourds en France.

² Reposant sur une association sémantique entre le chant et le signe, le chansigne est une forme artistique dans laquelle la LS est un instrument de création qui donne une musicalité visuelle au geste.

³ Voir l'article de Bianchini et de Danet dans ce dossier, et, **Figure 1**, l'illustration du poème *Rouge* de Levent Beskard s, po signe extrait du recueil « Signe-moi que tu m'aimes », traduit en français par Brigitte Baumi ,  ditions Bruno Doucey, 2024. <https://youtu.be/etZ5XK0gTR8?feature=shared>. Voir aussi la **Figure 2**.

⁴ Le néologisme « tradaptation », proposé par Jean Delisle en 1986, désigne une démarche qui combine traduction et adaptation, afin de rendre un mot ou une expression dans un contexte culturel donné tout en conservant le sens vis .



Figure 1. Chorésigne : écriture chorégraphique de Miracle par Hasard, montrant l'enchaînement des mouvements, des expressions du visage ET des mains. Dessin de l'auteur. 1995



Figure 2. Dessin de Levent Beskardes Rouge (2022)



Figure 3. Dessin de Victor Abbou, comédien Sourd Les Pierres - IVT- (1989)



Figure 4. Dessin de Levent Beskardes Poissons (1991)

La traductologie

Depuis les années 1970

- La recherche en traductologie français/langue des signes française (LSF) se développe (Bernard, Encrevé et Jeggli, 2007).

Réveil sourd (ca 1975-1995)

- Des interprètes s'associent aux militants sourds en faveur de la reconnaissance de la LSF comme langue à part entière, ainsi que du retour de cette dernière dans la scolarité des enfants sourds (dont elle avait été exclue depuis 1880) et - par extension - dans tous les domaines de la société.

A partir de 1985

- Les premières formations d'interprètes sont mises en place et leur nombre augmente pendant 20 ans, jusqu'à se stabiliser à cinq aujourd'hui.

A partir de 1985

- Les premiers travaux de recherche voient le jour, de la part des enseignants essentiellement, mais également des étudiants dans le cadre de leur mémoire de recherche, ainsi que de professionnels sur le terrain, soucieux de réfléchir sur leur pratique.

Début des années 2000

- Ces travaux prennent leur essor, en parallèle avec l'accroissement du nombre d'interprètes et de traducteurs (passés de moins de 10 dans les années 1980 à plus de 800 de nos jours).

Depuis 2025

- Les recherches traductologiques LSF/français franchissent un nouveau pallier avec les premières recherches doctorales par des traducteurs sourds.

De nos jours

- Les recherches portent sur des sujets très divers, des aspects les plus techniques de l'interprétation et de la traduction aux réflexions théoriques, en passant par les environnements de travail, les méthodes et les entrecroisements avec les autres disciplines

Exemples de recherches actuelles

- Liens entre la traductologie et la linguistique (Encrevé, 2021 : 49-63) ;
- Liens entre la traductologie et l'histoire (Cantin, 2021 : 17-30) ;
- Liens entre la traductologie et l'informatique (Kaczmarek et Filhol, 2021 : 305-322) ;
- L'interprétation en langue des signes internationale (Nana Gassa Gongga, 2019).

Bernard A., Encrevé F. et Jeggli F. (2007). *L'interprétation en langue des signes*. Paris : Presses universitaires de France.

Cantin Y., (2021). Interprètes en langue des signes de la Révolution jusqu'au Moyen Âge, une analyse historique. In Encrevé F. (dir.). *Traductologie et langue des signes*. Paris : Classiques Garnier : 17-30.

Encrevé F., (2021). Transferts de personne en interprétation simultanée. In Encrevé F. (dir.), *Traductologie et langue des signes*. Paris : Classiques Garnier : 49-63.

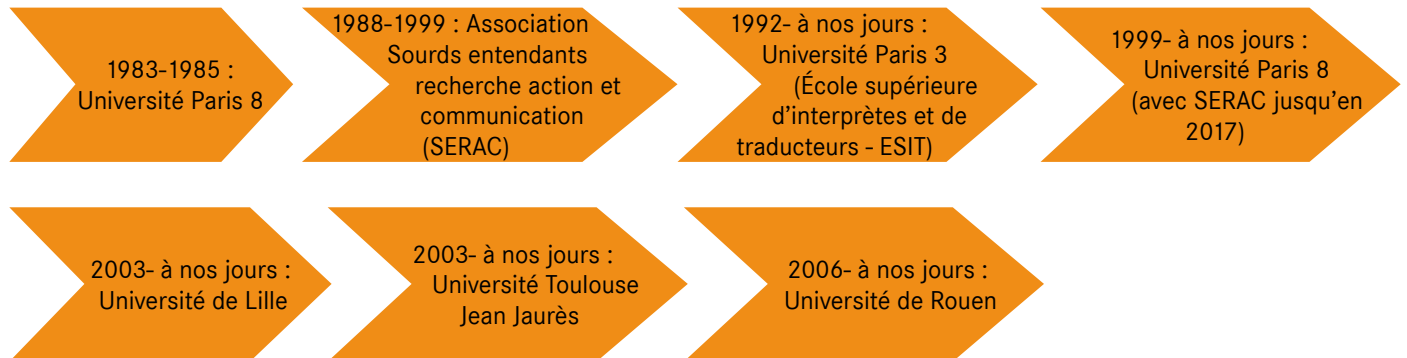
Kaczmarek M. et Filhol M., (2021). Computer-assisted sign language translation: a study of translators' practice to specify CAT software - 2021 version. *Machine Translation*, 35 (3) : 305-322.

Nana Gassa Gongga A., (2019). Interpréter en signes internationaux : état des lieux en France et à l'international. La main de Thôt (en ligne), (7), <http://interfas.univ-tlse2.fr/lamaindethot/786> (consulté le 22/03/2025).

LSF/français

Florence Encrevé, maître de conférences HDR – UMR
7023 SFL (université Paris 8 et CNRS)

Historique de l'ouverture des formations à l'interprétation LSF/français



Historique de l'ouverture des formations à la traduction LSF/français



Entretien avec Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David

co-directrices de l'IVT
(International Visual Theatre)

Quel rôle jouent, selon vous, le théâtre Sourds et les autres formes artistiques développées par les Sourds, dans leur émancipation et leur reconnaissance et dans celles de leur langue ?

Jennifer Lesage-David

Le théâtre Sourd et, plus largement, les formes artistiques créées par les artistes sourds ont joué un rôle déterminant dans notre émancipation collective, occupant une place centrale dans la légitimation linguistique, culturelle et sociale. Lors de la création d'IVT en 1977, la langue des signes française n'était pas reconnue et restait bannie de l'école. L'art sourd est alors apparu comme un espace de reconquête et une réappropriation de la langue des signes par la création artistique.

Emmanuelle Laborit

Oui, en effet : depuis l'ouverture d'IVT, la production de spectacles en langue des signes mettant en scène des artistes Sourds a entraîné une reconnaissance significative de cette langue, ainsi qu'une valorisation de la place des artistes sourds dans le domaine culturel.

La langue des signes artistique a substantiellement contribué à enrichir la langue des signes dite « académique » en y intégrant de la **poésigne** (poèmes combinant morphèmes visuels et syntaxe LSF pour produire des images poétiques uniques), de la **chorésigne** (où le corps structure le récit scénique), du **Visual Vernacular** (narration visuelle transcendant les frontières linguistiques et faisant du corps le principal vecteur du récit) et du **chansigne** (interprétation musicale en LSF, où rythme, amplitude et espace scénique deviennent instruments expressifs de musicalité).

Grâce au théâtre et à l'art sourd, les entendants découvrent la richesse de cette langue, tandis que les personnes sourdes peuvent l'adopter dans leur processus d'émancipation et leur lutte pour la reconnaissance totale de leur langue.

Jennifer Lesage-David

C'est exactement cela ! La LSF est utilisée comme matière de création, dépassant le statut de simple outil d'accessibilité pour devenir vecteur de dramaturgie, de poésie, d'esthétique, de narration et de réflexion sur la condition humaine. Créer en langue des signes relève d'un acte de résistance : « Nous existons, notre langue pense, imagine, crée. » L'art devient un lieu où la langue peut se déployer librement, non comme simple outil de communication, mais comme matière artistique à part entière, exprimant une vision et un rapport au monde. Les nouveaux genres mentionnés par Emmanuelle (la poésigne, la chorésigne, le VV etc.) exploitent pleinement les paramètres linguistiques et la dimension visuelle et spatiale de la langue et révèlent ainsi ses capacités narratives et expressives propres.

Chaque œuvre en LSF participe de la sorte à la reconnaissance d'une langue, d'une culture et d'une vision du monde.

Comment décririez-vous la situation de l'Art Sourd ces vingt dernières années : diriez-vous qu'elle a évolué et si oui, dans quel sens ?

Emmanuelle Laborit

Oui, l'art sourd a considérablement évolué. Pour ma part, je perçois sa richesse dans son authenticité et sa profondeur. Mais cette évolution est également le reflet d'un contexte historique antérieur où la langue

des signes avait été proscrite. Elle émerge avec force tant dans la souffrance que dans la quête de libération.

Dans cette évolution, il est intéressant de constater que les artistes entendants s'approprient aussi cette langue. Mais ils sont souvent privilégiés, car ils sont perçus comme une option plus rapide et plus directe pour la communication, et surtout moins coûteuse. Or, il est impératif de continuer à plaider en faveur d'une prise en charge intégrale des interprètes, plutôt que d'une couverture partielle par l'État dans le cadre de l'insertion de la formation des artistes. Actuellement, seule l'**École Théâtre Universelle** de Toulouse offre une initiation théâtrale en complément des formations continues à IVT pour les personnes Sourdes. Et cette initiative demeure précaire en raison d'un soutien insuffisant de la part des politiques culturelles.

Jennifer Lesage-David

C'est vrai : la LSF a certes gagné en visibilité et les institutions se sont davantage ouvertes à l'accessibilité mais visibilité ne signifie pas compréhension. Beaucoup de spectacles intègrent la LSF de manière purement fonctionnelle, en ajoutant un « interprète-comédien » à la fin du processus, ce qui n'est bien sûr pas de la création en langue des signes. Et la représentativité des artistes sourds sur scène est en effet indispensable : elle valorise la diversité, favorise l'équité et apporte un regard et une compétence uniques, porteurs d'une esthétique et d'une poétique qui enrichissent la scène contemporaine. Or, la reconnaissance professionnelle adaptée aux besoins sourds demeure limitée, freinant l'autonomie et la diffusion de l'art sourd. La renaissance artistique reste donc aujourd'hui à la fois un acte de résistance

et une innovation esthétique.

Au final, l'art sourd a indéniablement gagné en complexité et en profondeur, mais il demeure encore peu visible et peu reconnu. Ses créations sont davantage présentes dans les réseaux associatifs sourds et peu soutenues ou programmées dans le réseau culturel institutionnel. Et pourtant, ce sont elles qui portent véritablement un imaginaire sourd, un rapport au monde différent. Or, trop souvent, les créations sourdes sont évaluées selon les grilles de lecture du théâtre majoritaire, sans prise en compte des partis pris esthétiques propres à la LSF et à la culture sourde. Ce manque de formation ou de familiarité rend peu visibles leur richesse linguistique, leur complexité narrative et leurs références culturelles. De ce fait, leur valeur échappe souvent à ceux qui n'ont pas les clefs pour la percevoir. Sa consolidation dépend d'un engagement politique et culturel fort, garantissant des conditions structurelles, pédagogiques et institutionnelles équitables.

Alors, quel message souhaiteriez-vous faire passer avant toute chose en clôturant ainsi ce numéro dédié à « la LSF et [aux] Sourds 20 ans après la loi de 2005 » ?

Emmanuelle Laborit

La loi déclare que nous pouvons choisir entre un enseignement en français oral et écrit assorti de la réhabilitation auditive, et un enseignement en langue des signes. Mais ce choix n'est en réalité qu'un simulacre. En effet, opter pour l'enseignement en langue des signes nécessite un combat incessant pour faire valoir ses droits ! Sans langue des signes, on prive les sourds de leurs droits de citoyens, de leurs droits humains, de leurs droits identitaires, de leurs droits au savoir et de leurs droits à participer à la vie sociale et politique. Pour

moi, les droits culturels doivent s'inscrire parmi les droits des Sourds. Il s'agit de faire reconnaître le droit des Sourds à participer à la vie culturelle, à vivre et à exprimer leur culture et leurs références historiques, dans le respect des autres droits humains. Malheureusement, cette reconnaissance n'est pas encore une réalité.

Pour conclure, j'aimerais cependant transmettre un message : restons déterminés ; n'abandonnons pas !

Jennifer Lesage-David

Oui, les avancées sont fragiles ! La LSF n'est pas un simple outil d'accessibilité : c'est une langue vivante et créative, porteuse d'identité et de mémoire collective. La création artistique en LSF n'est pas un décor : c'est un ancrage culturel et politique.

Et, oui, les droits culturels des Sourds doivent être reconnus comme des droits humains fondamentaux. La culture sourde est essentielle, questionnant nos perceptions et enrichissant profondément le panorama artistique et social. Mon message rejoint celui d'Emmanuelle, c'est un appel à la détermination et à l'engagement collectif en vue de soutenir l'Art Sourd, de renforcer les formations spécialisées, de valoriser les créations en LSF et de permettre aux jeunes Sourds de devenir acteurs et créateurs de leur culture. La LSF est une force poétique, humaine et politique, il est de notre responsabilité de garantir qu'elle continue à faire entendre sa puissance et sa beauté dans tous les espaces culturels.

Voir aussi :

<https://www.artcena.fr/magazine/enjeux/spectacle-vivant-et-handicap/jennifer-lesage-david/entrer-dans-la-culture-des-signes>

Langues et cité

Langues et cité

Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

Proposer un numéro

Les numéros de Langues et cité peuvent concerner :

- Une langue ou un groupe de langues parlées en France hexagonale et/ou ultramarine
- Une thématique sociolinguistique/transversale envisagée à partir d'observations faites en France hexagonale et/ou ultramarine.

Des perspectives comparatives peuvent être envisagées (situations dans d'autres pays, pour d'autres types de langues ou de pratiques).

Les contributions rassemblées peuvent être de plusieurs types :

- scientifiques (écrites par des chercheurs et chercheuses spécialistes des langues et/ou pratiques linguistiques concernées : sciences du langage et didactique, histoire, anthropologie, sociologie, sciences politiques etc.)
- artistiques (point de vue sur la création contemporaine, sur la « tradition » et/ou textes littéraires dans la ou les langues concernées, avec une traduction en français et un commentaire situant l'extrait choisi)
- institutionnelles (point de vue des institutions concernées : par exemple questions juridiques, politiques, projets ou expérimentations en cours).

Vous pouvez soumettre à tout moment de l'année votre projet de numéro à l'adresse suivante :

langues-et-cite.dglff@culture.gouv.fr

Langues et cité

Directeur de la publication : Paul de Sinety, Délégué général à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture

Éditeur : Gabriel Bergounioux, Laboratoire ligérien de linguistique (Université d'Orléans - Université de Tours - Bibliothèque nationale de France)

Conception et hébergement du site languesetcite.fr : collectif Edinum (<https://edinum.org>)

Soutenu par :



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Laboratoire Ligérien de Linguistique
UMR 7270

Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.